

# Plan régional d'accessibilité aux services de garde



Présenté par  
Normand Campeau et  
Pierre-Paul Gareau  
Consultants  
Mars 2008



## TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>I RAPPEL DU MANDAT</b> .....	<b>1</b>
<b>II LA MÉTHODOLOGIE</b> .....	<b>3</b>
<b>III FAMILLES ET SERVICES DE GARDE DANS LES TERRITOIRES DE LA CRÉ</b> .....	<b>5</b>
3.1 LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO DÉMOGRAPHIQUES.....	5
3.1.1 <i>Un développement inégal et une accélération du vieillissement</i> .....	5
3.1.2 <i>La population des 0 - 4 ans dans l'agglomération de Longueuil</i> .....	7
3.1.3 <i>Taux d'activité et revenus des populations du territoire</i> .....	9
3.1.4 <i>Apport des migrations régionales et internationales</i> .....	11
3.2 L'OFFRE GLOBALE DES SERVICES DE GARDE.....	13
3.2.1 <i>L'offre de service</i> .....	14
3.2.2 <i>L'offre par type de service</i> .....	16
3.2.3 <i>Les installations en milieu de travail</i> .....	18
3.2.4 <i>La croissance</i> .....	19
<b>IV CONSTATS ET RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>21</b>
4.1 L'OFFRE DE SERVICE AUX DIFFÉRENTS GROUPES D'ÂGE.....	21
4.2 L'OFFRE DE SERVICE À TEMPS PARTIEL.....	24
4.3 LES HORAIRES DES SERVICES DE GARDE DANS L'AGGLOMÉRATION.....	27
4.4 L'INTÉGRATION DES ENFANTS AVEC BESOINS PARTICULIERS.....	29
4.5 LE DÉFI D'INTÉGRATION DES POPULATIONS IMMIGRANTES DANS LES SERVICES DE GARDE.....	31
<b>V ACCESSIBILITÉ ET GESTION DES LISTES D'ATTENTE</b> .....	<b>33</b>
5.1 PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES PLACES.....	33
5.2 L'ACCÈS À L'INFORMATION SUR LES SERVICES DE GARDE.....	38
<b>VI LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE GARDE ET L'ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION</b> .....	<b>40</b>
6.1 LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE GARDE.....	40
6.2 L'ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION.....	44
<b>VII RECUEIL DES RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>46</b>
<b>ANNEXE I LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DE TRAVAIL</b> .....	<b>53</b>
<b>ANNEXE II LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES</b> .....	<b>54</b>
<b>ANNEXE III LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS</b> .....	<b>55</b>
<b>ANNEXE IV LISTE DES GROUPES DE DISCUSSION</b> .....	<b>57</b>
<b>ANNEXE V LA DÉMARCHE</b> .....	<b>58</b>

## I

**RAPPEL DU MANDAT**

La Conférence régionale des élus de Longueuil (la CRÉ) a confié en novembre 2008 à Normand Campeau et Pierre-Paul Gareau, consultants, le mandat de réaliser les deux premiers objectifs du plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs soit :

- La planification du développement de places additionnelles;
- La définition des moyens pour assurer l'accès à l'information sur les services de garde pour le territoire.

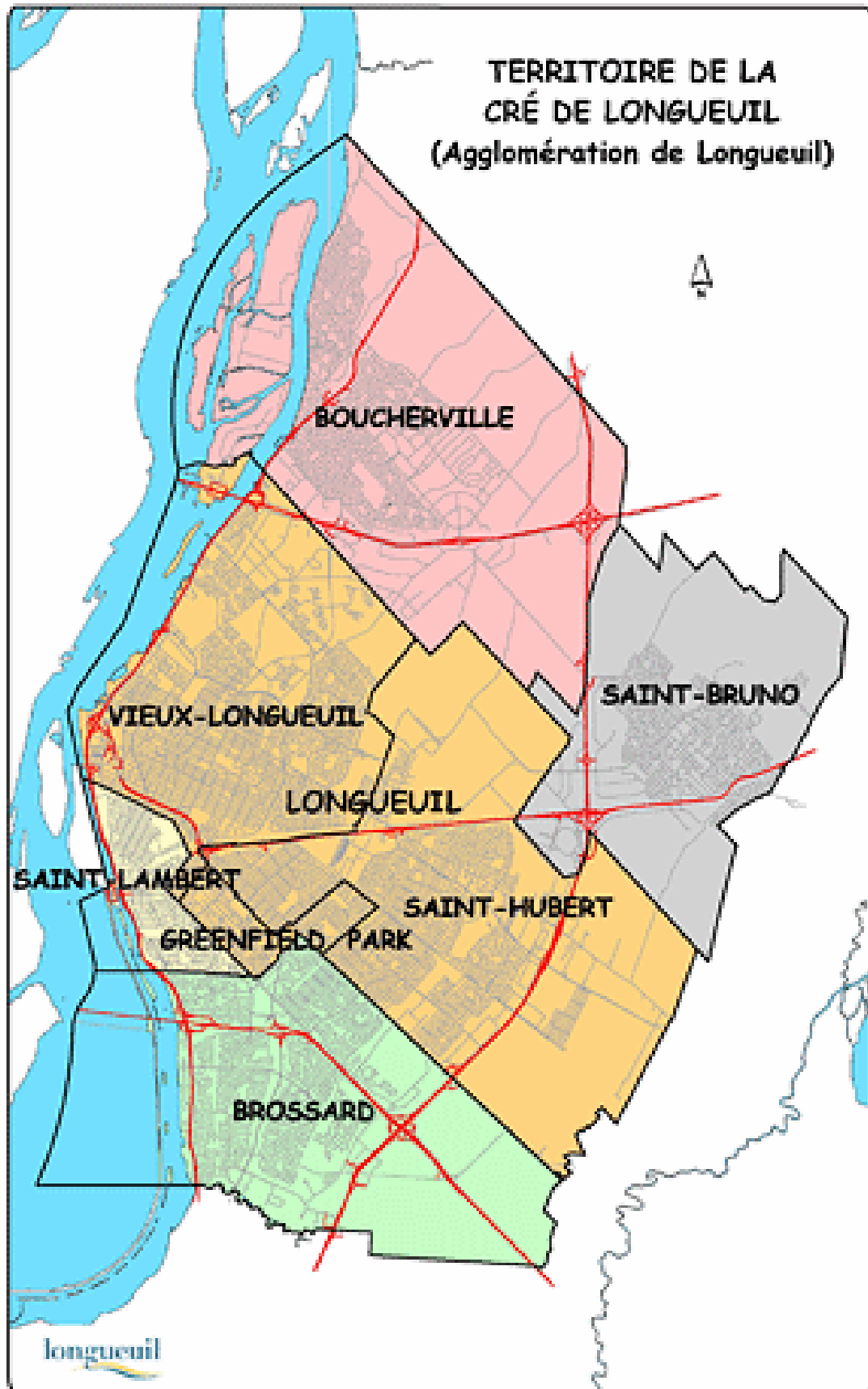
La CRÉ de Longueuil s'est en effet vue confier par la Ministre de la famille et des aînés le mandat d'élaborer un plan régional pour répondre aux préoccupations ministérielles d'assurer l'adéquation entre l'offre de service et les besoins variés des parents et des enfants.

Souhaitant élargir la consultation à l'ensemble des intervenants intéressés par les problématiques et les enjeux liés à l'accessibilité des services de gardes éducatifs sur le territoire, la CRÉ a décidé de retenir les services de consultants externes pour porter un regard extérieur, critique et constructif sur tous les éléments devant constituer le plan régional d'accessibilité. Comme on sera en mesure de le constater sur la carte qui suit, la CRÉ de Longueuil couvre un important territoire sous bien des aspects et il était donc important d'associer à la démarche les différents intervenants du milieu.

Le mandat comprenait l'ensemble des éléments permettant d'identifier clairement les mesures et actions à prendre pour l'atteinte des deux premiers objectifs du Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs pour le territoire de la CRÉ.

Plus spécifiquement le plan inclut :

- Une analyse de la situation territoriale en termes de besoins à satisfaire et de l'offre actuelle de service ;
- L'identification de mesures en vue de satisfaire les besoins identifiés ;
- L'identification de besoins spécifiques pour répondre aux conditions socio-économiques du territoire et à la flexibilité de l'offre de service ;
- L'établissement de priorités de développement de nouvelles places pour répondre à la fois aux priorités ministérielles et aux priorités territoriales ;
- La réalisation d'un constat sur la gestion de l'attente et de la disponibilité de l'information ;
- Des recommandations pour améliorer le système de gestion de l'attente de même que du système d'accès à l'information.



## II

### LA MÉTHODOLOGIE

De façon à respecter le principe de transparence dans la démarche et pour s'assurer que tous les intervenants du milieu étaient sollicités dans la réalisation du mandat, il fut décidé de mettre sur pied un comité de travail (comité de suivi) composé des principaux intervenants régionaux et locaux concernés par l'accessibilité aux services de garde éducatifs (représentants institutionnels et communautaires). La liste des membres du comité est jointe à l'annexe I.

Le rôle du comité de travail était essentiellement d'orienter le consultant, de suivre l'évolution des travaux et de recevoir les différents rapports d'étape de même que le rapport final. De plus, madame Marie-Claude Desaulniers conseillère en développement et concertation à la CRÉ de Longueuil, fut étroitement associée à toutes les étapes de la démarche.

Il fut également décidé d'adopter une démarche terrain pour rejoindre le maximum de participants tant auprès des services de garde qu'auprès des parents et des intervenants institutionnels et communautaires. Cette consultation élargie aura permis d'évaluer autant les besoins quantitatifs que les besoins plus qualitatifs ; temps partiel, horaires atypiques, etc.

Considérant les particularités géographiques et démographiques du territoire de la CRÉ de Longueuil, il fut également décidé d'élargir l'analyse à des caractéristiques propres à chaque ville ou arrondissement du territoire.

Les activités suivantes ont donc été réalisées en cours de mandat :

- Rencontres avec le comité de travail ;
- Réalisation de 13 entrevues individuelles (voir annexe II) ;
- Analyse de documents et statistiques (voir annexe III) ;
- Envoi de 91 questionnaires sondages auprès des bureaux coordonnateurs, centres de la petite enfance et garderies privées subventionnées et non subventionnées ;
- Analyse des résultats des questionnaires : retour de 63 questionnaires soit un excellent taux de réponse de 69 % ce qui a mené à la compilation de plus de 2 000 données statistiques ;
- Réalisation de huit (8) groupes de discussion (focus group) d'environ trois (3) heures chacun dans cinq (5) villes différentes (voir annexe IV). Sept (7) groupes de discussion étaient ouverts aux représentants des services de garde, aux parents et aux représentants institutionnels et communautaires tandis qu'un groupe de discussion s'adressait uniquement aux parents.

Cent dix (110) personnes ont assisté aux groupes et la participation a été la suivante :

# DE PARTICIPANTS		% DE L'ENSEMBLE DES PARTICIPANTS
35	centres de la petite enfance	32 %
26	parents	24 %
17	garderies privées subventionnées et non subventionnées	15 %
11	organismes communautaires (haltes-garderies)	10 %
10	représentants institutionnels ⇒ 2 commissions scolaires ⇒ 6 représentants CLSC – CSSS ⇒ 1 représentante Ministère de la famille et des aînés ⇒ 1 représentante – Intégration des enfants handicapés	9,5 %
6	représentants municipaux	5 %
5	bureaux coordonnateurs	4,5 %

- Envoi d'un questionnaire sondage aux services d'urbanisme de cinq (5) municipalités ;
- Rencontres et/ou entrevues téléphoniques avec trois organismes offrant un service de liste d'attente centralisée ;
- Élaboration d'un rapport préliminaire ;
- Présentation au comité de travail ;
- Dépôt du rapport final au comité exécutif de la CRÉ.

Le tableau à l'annexe V résume de façon plus graphique l'ensemble de l'approche méthodologique qui a été utilisée pour réaliser le mandat.

## III

## FAMILLES ET SERVICES DE GARDE DANS LES TERRITOIRES DE LA CRÉ

Il est apparu important et nécessaire dans la démarche entreprise pour identifier les besoins des familles en regard des services de garde, de dégager dans un premier temps les grands traits socio-démographiques de l'agglomération et de ses différents territoires.

Il n'était pas dans notre intention de tracer un portrait exhaustif car il existe déjà plusieurs études intéressantes à ce sujet (Annexe III), mais plutôt de considérer les aspects les plus pertinents au présent mandat. En effet plusieurs des données et tendances socio-démographiques du territoire permettront ultérieurement dans ce document, de dégager les perspectives en besoin de places sur le territoire.

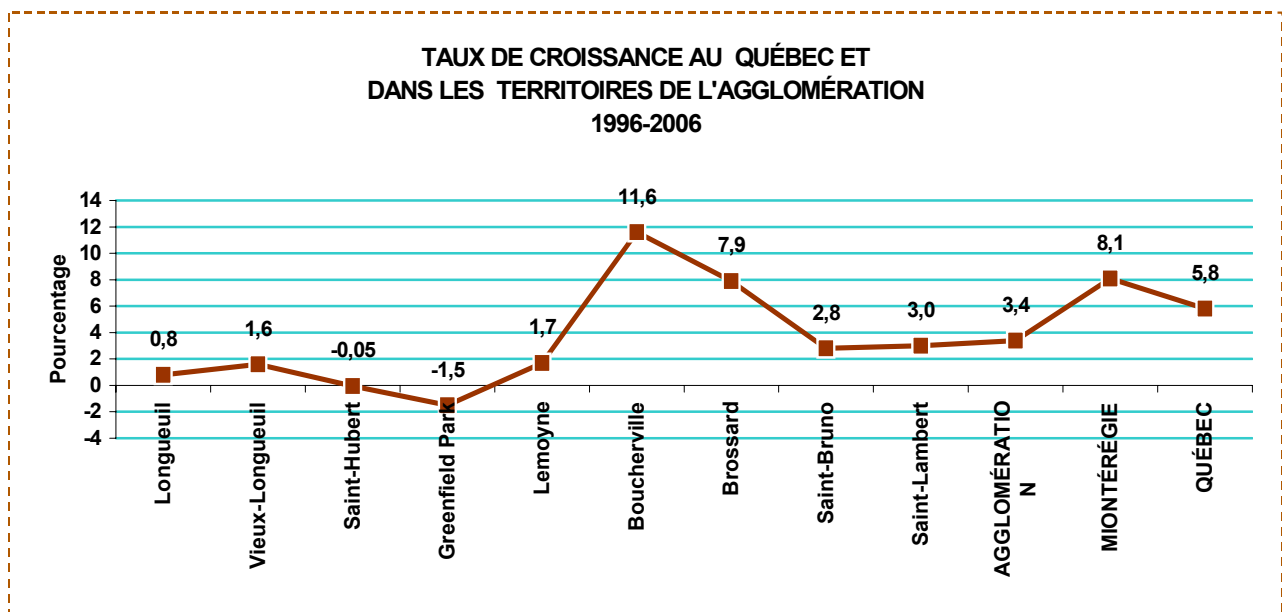
Plusieurs de ces considérations socio démographiques ont d'ailleurs fait l'objet de présentations et d'enrichissements à l'occasion des groupes de discussion que nous avons tenus. Ces échanges auront permis, aux participants espérons-le, de mieux cerner les enjeux de leur territoire et ceux plus collectifs et propres à l'ensemble de l'Agglomération.

### 3.1 LES CARACTÉRISTIQUES SOCIO DÉMOGRAPHIQUES

#### 3.1.1 Un développement inégal et une accélération du vieillissement

En 2006 l'agglomération de Longueuil représentait 27,8% de la population montérégienne (29,1% en 1996) et 10,5% de la grande région métropolitaine (11,2% en 1996), une légère diminution de son poids démographique dans ces deux grands ensembles.

Tel qu'indiqué sur le tableau qui suit, sa population de 385 533 en 2006 s'est accrue de 3,4 % depuis 10 ans, un taux inférieur à ceux du Québec (5,8) de la Montérégie (8,1), de la région métropolitaine (9,3) ou de Laval (10,4).



Vue de l'intérieur toutefois cette évolution démographique apparaît plus complexe. Pour sa part la ville de Longueuil, la plus peuplée et avec une forte densité démographique (1,984h/km<sup>2</sup>) a maintenu une faible croissance depuis 10 ans (0,8); certains arrondissements se sont maintenus ou ont connu une légère décroissance (Saint-Hubert avec -0,05 ou Greenfield Park avec -1,5 tandis que l'arrondissement du Vieux-Longueuil incluant son quartier LeMoynes ont à peine progressé avec un faible 1,6.

	1996	2001	2006	1996-2006 Var :(%)
<b>Longueuil</b>	227 408	225 761	229 270	0,8
<b>Vieux-Longueuil</b>	127 977	128 016	130 060	1,6
<b>Saint-Hubert</b>	77 042	75 912	77 000	-0,05
<b>Greenfield Park</b>	17 337	16 978	17 070	-1,5
<b>LeMoynes</b>	5 052	4 855	5 130	1,7
<b>Boucherville</b>	34 989	36 252	39 062	11,6
<b>Brossard</b>	65 927	65 026	71 154	7,9
<b>Saint-Bruno</b>	23 714	23 843	24 388	2,8
<b>Saint-Lambert</b>	20 971	21 051	21 599	3,0
<b>Agglomération</b>	<b>373 009</b>	<b>371 933</b>	<b>385 533</b>	<b>3,4</b>
<b>Montréal</b>	<b>1 282 494</b>	<b>1 312 699</b>	<b>1 386 963</b>	<b>8,1</b>
<b>Québec</b>	<b>7 138 795</b>	<b>7 237 480</b>	<b>7 546 131</b>	<b>5,8</b>

Boucherville et Brossard sont les deux municipalités qui ont connu chacune la plus forte progression, respectivement 11,6 et 7,9, tandis que les deux autres municipalités moins peuplées, Saint-Bruno et Saint-Lambert ont vu une croissance égale à la moyenne de l'agglomération (2,8 et 3,0)

De nombreux facteurs concourent à expliquer cette évolution démographique du grand Longueuil : l'occupation en presque totalité de certaines villes du territoire, l'exode de jeunes familles vers les couronnes extérieures et une part certaine liée au vieillissement des populations.

**Concernant le vieillissement des populations, il importe de bien en identifier l'enjeu dans l'agglomération de Longueuil car cet argument est souvent soulevé pour justifier le peu de développement de nouvelles places en services de garde.**

<b>Représentation de la population de plus de 65 ans dans l'agglomération et au Québec</b>		
<b>1996-2006 (%)</b>		
	<b>1996</b>	<b>2006</b>
<b>Agglomération Longueuil</b>	<b>9,7</b>	<b>13,8</b>
Agglomération de Laval	11,3	14,3
Montréal (RMR)	12,0	13,6
Québec	12,1	14,3

Si en 2006 la proportion des plus de 65 ans était inférieure à la moyenne québécoise, il reste que l'Agglomération de Longueuil a effectué un rattrapage majeur au cours des dix dernières années, accroissant sa population âgée de 4,1 points, soit près du double de la progression québécoise.

Cette accélération du vieillissement s'est traduite notamment par des augmentations de la population des plus de 65 ans de 90,3 % à Boucherville, de 82,3 % à Brossard, de 81,2 % à Saint-Bruno-de-Montarville, de 36,7% à Longueuil et de 47,8 % pour l'ensemble de l'agglomération.

Un tel rattrapage pourrait devenir une tendance encore plus forte au vieillissement des populations du territoire si des mesures incitatives à l'établissement de jeunes familles ne sont prises. Ce que laissent entrevoir l'intérêt actuel et l'effort concerté de mise en place de politiques familiales dans les municipalités de l'agglomération.

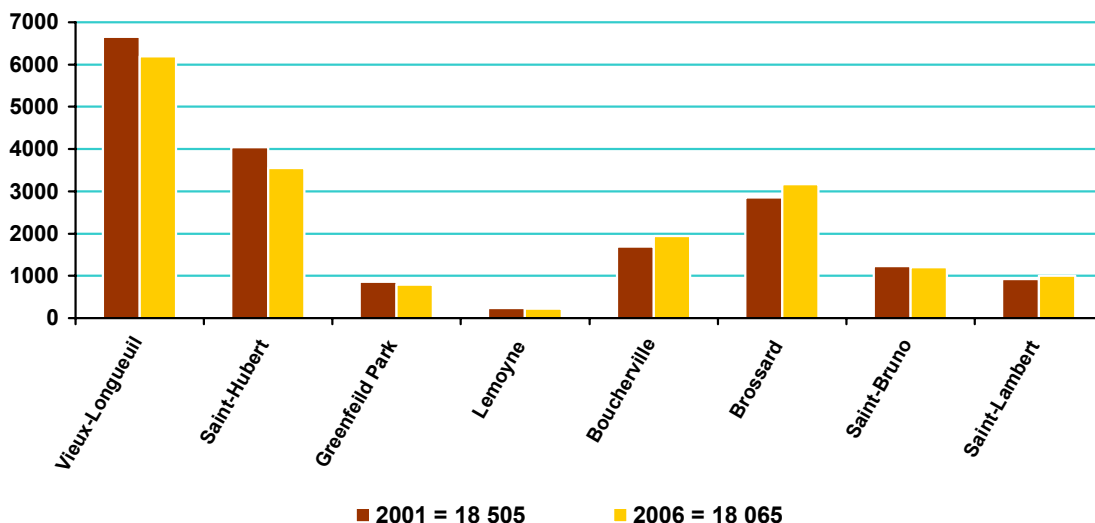
### 3.1.2 La population des 0 - 4 ans dans l'agglomération de Longueuil

Cette population de jeunes enfants était évaluée à 18 065 en 2006, une diminution de 2,4 % depuis 2001.

La ville de Longueuil avec 60 % de cette population de jeunes enfants a connu la baisse la plus significative dans ses trois arrondissements avec une moyenne de -8,9 %.

Les municipalités ayant accru sensiblement leur population de 0-4 ans depuis 2001 sont celles de Boucherville (14,5 %), de Brossard (11,0 %) et de Saint-Lambert (7,5 %) tandis que Saint-Bruno-de-Montarville accuse une diminution de 2 %.

POPULATION DES 0 - 4 ANS DANS LES TERRITOIRES DE L'AGGLOMÉRATION  
2001 - 2006



La répartition de la population des 0-4 ans dans l'agglomération de Longueuil s'est donc modifiée légèrement au cours des cinq dernières années au profit des villes périphériques ainsi qu'en témoigne le tableau suivant :

### ÉVOLUTION DES 0 - 4 ANS DANS L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (%)

	Population 0 – 4 ans		Variation 0 – 4 ans	Part dans l'Agglomération	
	2001	2006	2001- 2006 %	2001	- 2006 %
Longueuil	11 800	10 755	-8,9	63,8	59,5
Vieux-Longueuil	6 895	6 410	-7,0	37,3	35,5
Saint-Hubert	4 040	3 555	-12,0	21,8	19,6
Greenfield Park	865	790	-8,7	4,7	4,4
Boucherville	1 690	1 935	14,5	9,1	10,7
Brossard	2 855	3 170	11,0	15,4	17,6
Saint-Bruno	1 230	1 205	-2,0	6,6	6,7
Saint-Lambert	930	1 000	7,5	5,0	5,5
<b>AGGLOMÉRATION</b>	<b>18 505</b>	<b>18 065</b>	<b>-2,4</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Les arrondissements de Longueuil ont diminué leur part de 4,3 points au profit des autres municipalités, en particulier la ville de Brossard qui augmentait sa part de jeunes de 2,2 points. Le nombre de naissances est cependant en croissance dans l'agglomération de Longueuil depuis 2004 (8,4%). Avec 3 745 naissances en 2006, l'agglomération affichait une croissance de 4 % sur 2005, plus faible que celles du Québec (7,5%), de la Montérégie (7,6%) ou de l'agglomération de Laval (8,0%).

Les 3 745 naissances portent le taux de natalité dans la CRÉ de Longueuil à 9,7 pour 1 000 en 2006, celui de la Montérégie étant de 10,8 et celui du Québec de 10,7.

La répartition des naissances dans l'agglomération de Longueuil était la suivante :

### NAISSANCES DANS LA CRÉ-DE LONGUEUIL – 2006

	Naissances	Taux de natalité (1 000)
Boucherville	358	9,2
Brossard	665	9,3
Longueuil	2 376	10,4
Saint-Bruno-de-Montarville	182	7,5
Saint-Lambert	164	7,6
<b>Total</b>	<b>3 745</b>	<b>9,7</b>
Montérégie	14 946	10,8
Québec	82 100	10,7

Ces derniers estimés démontrent la contribution à nouveau significative de Longueuil dans le nombre total des naissances en 2006 (63,4%), les plus faibles taux de natalité étant ceux de Saint-Lambert et de Saint- Bruno-de-Montarville.

Les perspectives démographiques de l'ISQ prévoient une croissance de 6,3% de la population globale de l'agglomération d'ici 2021. Le groupe des 0 - 4 ans devrait s'accroître de 0,8 % durant la même période, cette prévision s'appuyant toutefois sur l'hypothèse d'un accroissement migratoire constant.

### 3.1.3 Taux d'activité et revenus des populations du territoire

La principale tendance dans le marché du travail, observée aussi bien au Québec, en Montérégie que dans l'agglomération, c'est la croissance du taux d'activité économique chez les femmes, lequel a augmenté de 5,4 % dans l'agglomération de Longueuil depuis 10 ans s'approchant ainsi du taux d'activité chez les hommes qui piétine ou recule depuis quelques années.

Au recensement 2006, le taux d'activité des femmes y était de 61,4, celui des hommes en baisse à 71,7. C'est à Boucherville (64,1) et Saint-Bruno-de-Montarville (64,6) que ces taux s'avèrent les plus élevés pour les femmes, à Longueuil et Boucherville pour les hommes (72,2)

#### TAUX D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DANS L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL SELON LES SEXES – RECENSEMENT 2006

	Total	Hommes	Femmes
Boucherville	68,1	72,2	64,1
Brossard	66,2	71,2	61,5
Longueuil	66,6	72,2	61,5
Saint-Bruno-de-Montarville	68,0	71,6	64,6
Saint-Lambert	58,6	66,5	52,4
Agglomération	66,3	71,7	61,4
Québec	64,9	70,6	59,5

En 2005 le revenu d'emploi par habitant était sensiblement plus élevé dans l'agglomération de Longueuil (25 501 \$) qu'à Laval (23 480 \$) ou à Montréal (20 610 \$). Les inégalités internes aux territoires apparaissent davantage quand on considère le revenu médian des familles dans l'agglomération :

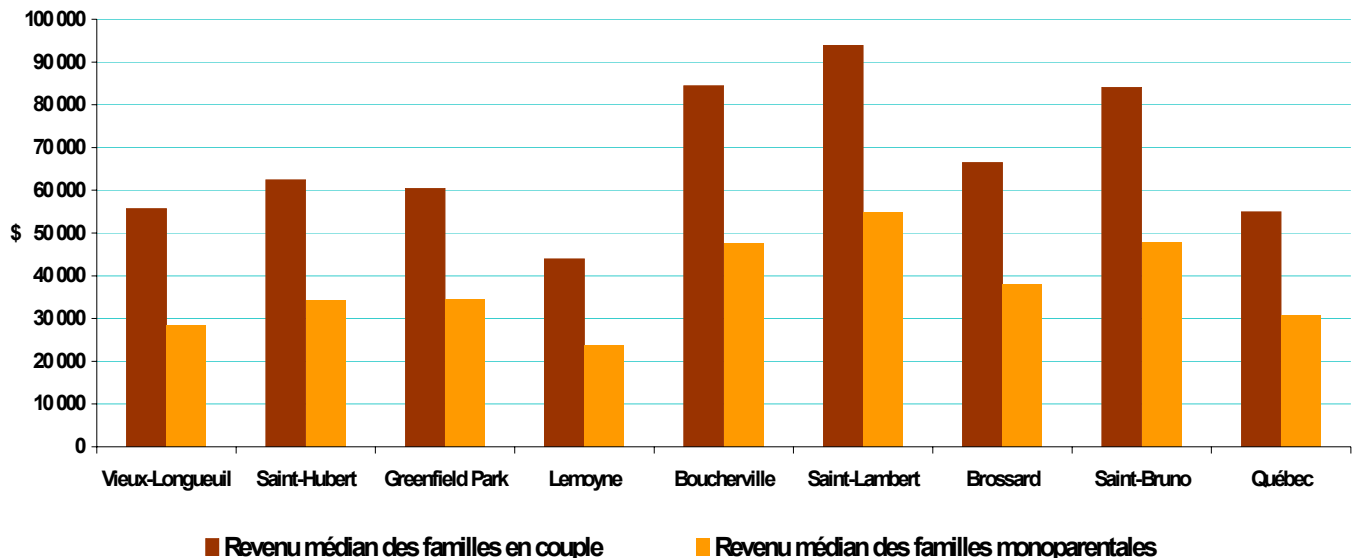
**Revenu médian des familles dans  
L'agglomération de Longueuil – Recensement 2001**

	Revenu médian (couples)	Revenu médian (monoparentale)
Vieux-Longueuil	55 690	28 342
Saint-Hubert	62 407	34 251
Greenfield Park	60 513	34 484
Boucherville	84 458	47 634
Saint-Lambert	93 842	54 938
Brossard	66 450	38 094
Saint-Bruno	84 157	47 879
Québec	54 938	30 718

Ces tableaux indiquent une grande disparité des revenus familiaux, la grande majorité de ceux-ci se situant au-delà de la moyenne québécoise à l'exception de l'arrondissement du Vieux-Longueuil.

Ces réalités sont aussi confirmées avec la répartition des écoles primaires à fort indice de défavorisation. Dans Longueuil 26 % des 47 écoles primaires ont un tel indice de défavorisation, on en retrouve 2 sur 8 dans le secteur de Brossard et aucune dans les autres territoires.

**REVENU MÉDIAN DES FAMILLES AU QUÉBEC ET DANS L'AGGLOMÉRATION SELON LEUR  
COMPOSITION ET LEUR TERRITOIRE (2 000)**

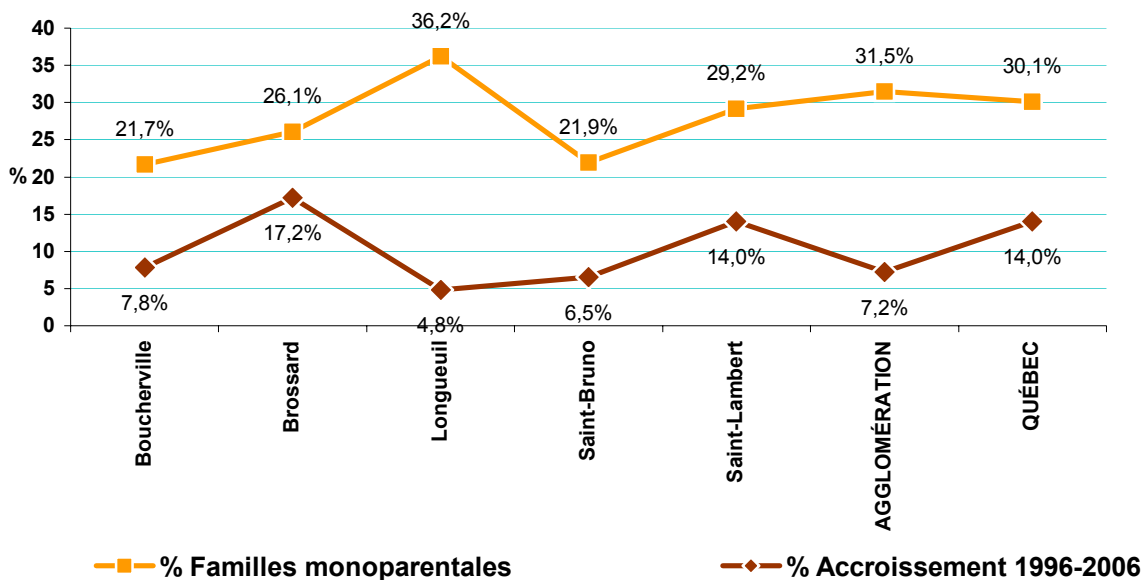


On estime que 46 % de la population résidant dans le territoire du Centre local d'emploi (CLE) Longueuil-Est et 56 % dans celui du CLE Longueuil-Ouest feraient partie du 20% le plus défavorisé de la population montréalaise.

Sous un autre angle la monoparentalité peut aussi s'avérer un indice de précarité pour les familles et leurs jeunes enfants. Les plus récentes données de 2006 nous informent d'un taux de 30,1 % de familles monoparentales au Québec et de 31,5% pour l'agglomération de Longueuil. Ce chiffre s'étale à partir d'un taux relativement plus faible à Boucherville et atteint son sommet dans la ville de Longueuil avec 36,2%. L'accroissement de ce nombre de familles a été plus faible toutefois de 1996 à 2006 dans l'agglomération à l'exception des municipalités de Brossard et Saint-Lambert.

Est-il besoin de souligner que la monoparentalité ne constitue pas en soi un handicap dans les réalités familiales, mais qu'il peut fort bien en devenir un quand il se jumelle à des conditions de précarité, de faible revenu ou de pauvreté.

### POURCENTAGE DES FAMILLES MONOPARENTALES AU QUÉBEC ET DANS L'AGGLOMÉRATION EN 2006 ET VARIATIONS DE 1996 À 2006



#### 3.1.4 Apport des migrations régionales et internationales

Selon l'ISQ le solde migratoire interrégional entre l'agglomération de Longueuil et les autres CRÉ ou régions administratives du Québec était négatif en 2006-2007 pour un total de - 1 010 personnes alors qu'il s'avérait positif pour les CRÉ Est (+ 2 972) et Haut Saint-Laurent (+ 4 604).

L'échange démographique avec Montréal se soldait par un surplus d'entrées de 2 728, tandis que le même échange avec les autres CRÉ de la Montérégie se traduisait par une perte nette de -2 788.

L'accueil en 2006-07 de 1077 enfants de 0 - 4 ans et le départ de 977 du même groupe d'âge se terminait avec un solde de 30 enfants.

Par ailleurs l'agglomération accueillait 2 178 immigrants internationaux en 2005-2006 et un grand total de 17 024 de 1996 à 2005 ; 58 % de ces derniers étaient des immigrants dits économiques, 18 % des réfugiés et 24 % faisant partie de la catégorie regroupement familial.

Cette immigration constitue un apport démographique majeur à l'agglomération et un défi particulier d'insertion dans la société d'accueil : c'est dans l'agglomération Longueuil qu'on trouvait le plus de personnes ne parlant ni français ni anglais (38,6 %) lors de leur admission.

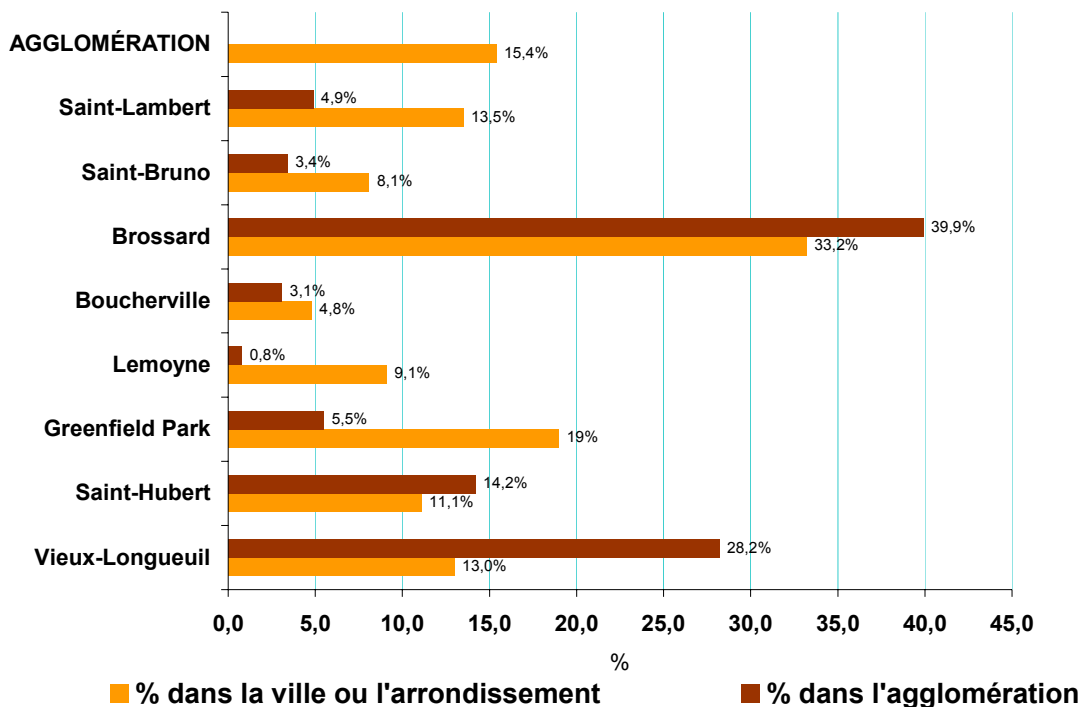
Le Recensement 2006 évaluait à 59 235 la population immigrante de l'agglomération répartie de la façon suivante :

#### Population immigrante dans l'agglomération de Longueuil - 2006

		<u>% du territoire</u>
<b>Vieux-Longueuil</b>	17 165	29,0
<b>Saint-Hubert</b>	8 435	14,2
<b>Greenfield Park</b>	3 235	5,5
<b>Boucherville</b>	1 860	3,1
<b>Brossard</b>	23 640	39,9
<b>Saint-Bruno</b>	1 985	3,4
<b>Saint-Lambert</b>	2 915	4,9
<b>AGGLOMÉRATION</b>	<b>59 235</b>	<b>100,0</b>

Note : Est considérée comme population immigrante toute personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence.

## POPULATION IMMIGRANTE DANS LES TERRITOIRES DE L'AGGLOMÉRATION -2006



### 3.2 L'OFFRE GLOBALE DES SERVICES DE GARDE

On comptait 200 187 places à contribution réduite au Québec au 31 décembre 2007 soit un ratio de 1/37 par rapport à la population globale du Québec d'environ 7 500 000.

Sur le territoire de l'agglomération de Longueuil on retrouve 11 591 places avec permis dont 10 989 à contribution réduite soit un ratio de 1/35 sur l'ensemble de la population de 385 000 du territoire. Ces données de base ne traduisent cependant pas la réalité du territoire de la CRÉ de Longueuil qui est assez unique par rapport à sa position géographique et aux caractéristiques de son agglomération.

On sera en effet en mesure de constater tout au long de ce document de l'influence de paramètres tels que « l'effet couloir » où les gens de la grande périphérie en transit pour travailler à Montréal laissent souvent leurs enfants en service de garde sur le territoire, surtout en raison du manque de places à proximité de leur lieu de résidence.

### 3.2.1 L'offre de service

De façon plus spécifique nous avons identifié l'offre de service suivante pour l'agglomération:

- 87 services de garde subventionnés ;
  - ⇒ 33 centres de la petite enfance « régulier » (50 installations)
  - ⇒ 13 centres de la petite enfance en milieu de travail (16 installations)
  - ⇒ 41 garderies subventionnées
- 8 garderies non subventionnées ;
- 5 bureaux coordonnateurs régissant 643 responsables de garde en milieu familial ;
- 13 haltes-garderies.

Quant à la répartition des places, on retrouve le nombre de places avec permis offert dans chacune des villes et arrondissements du territoire au tableau de la page suivante. Ces chiffres ne prennent cependant leur véritable sens que si on les compare avec la population des 0 – 4 ans.

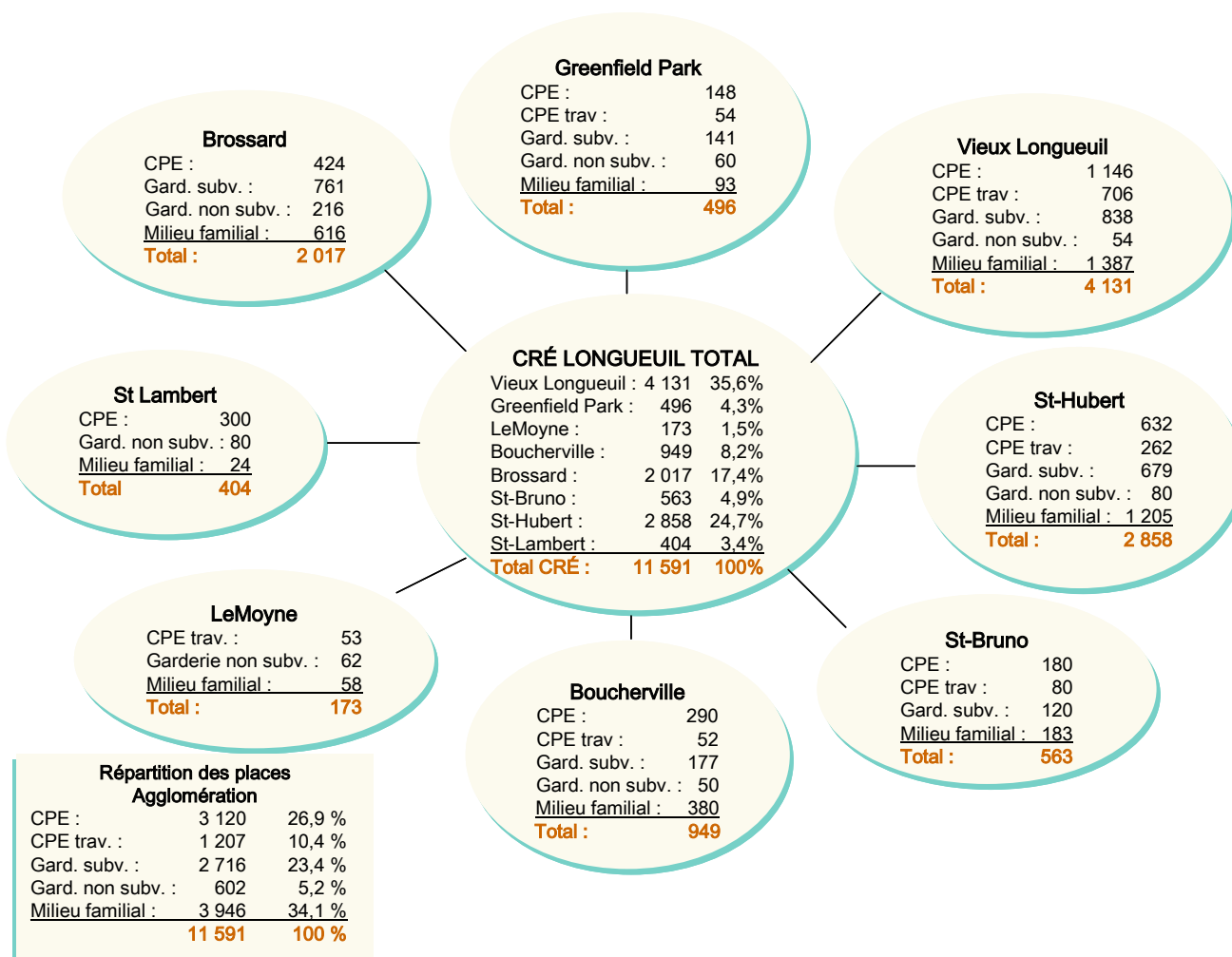
Il faut également pousser l'analyse un peu loin pour faire ressortir uniquement les places à contribution réduite qui font l'objet de cette étude. Si l'on reprend les chiffres du tableau de la page 15 et qu'on extrait les places non subventionnées (602 places), on retrouve les nouveaux indicateurs suivants :

	# PLACES SUBVENTIONNÉES	%
Vieux Longueuil	4 077	37,1
Greenfield Park	436	4,0
LeMoyne	111	1,0
Boucherville	899	8,2
Brossard	1 801	16,4
Saint-Bruno de Montarville	563	5,1
Saint-Hubert	2 778	25,3
Saint-Lambert	324	2,9
	<b>10 989</b>	<b>100 %</b>

Le graphique de la page 16 propose donc un rapport de répartition de la population 0 – 4 ans avec le nombre de places avec permis :

On est également en mesure d'apprécier que les 10 989 places subventionnées offertes en regard de la population 0 – 4 ans de 18 065 équivalent à une offre de service de 60 %.

## DISPOSITION DES PLACES AVEC PERMIS SUR LE TERRITOIRE

OFFRE DE SERVICES EN REGARD DE LA POPULATION 0-4 ANS DES TERRITOIRES  
(31 MARS 2006)

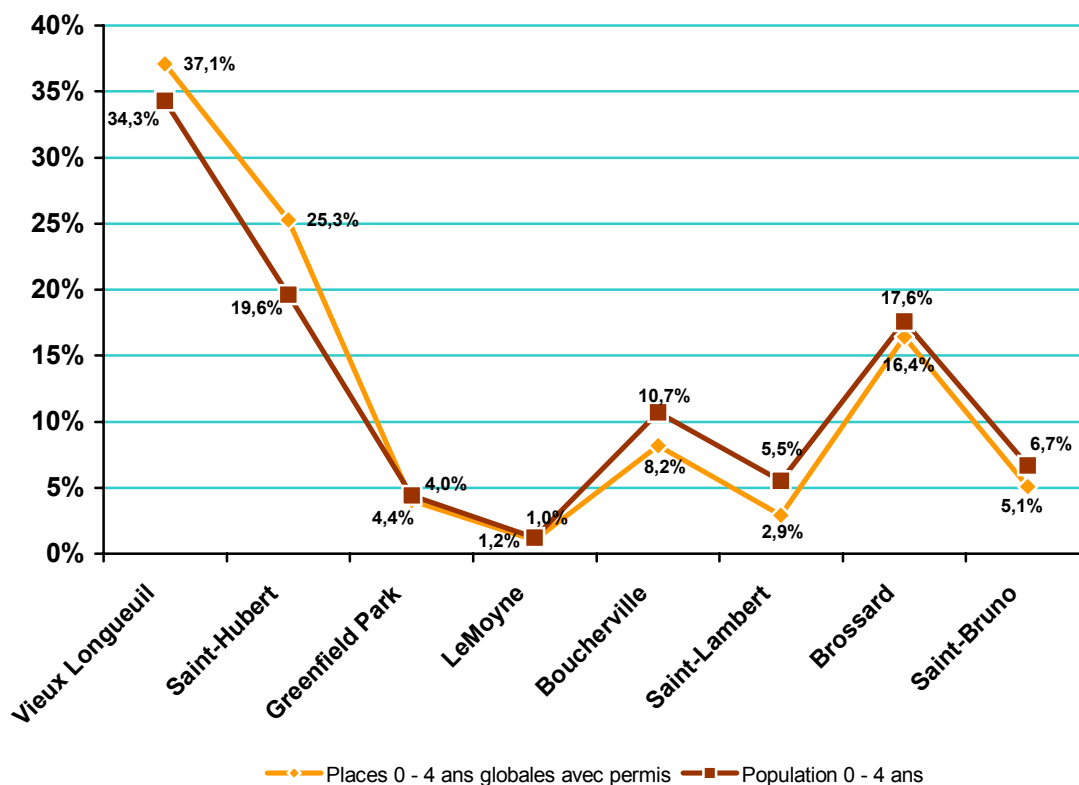
TERRITOIRES	POPULATION 0 – 4 ANS	PLACES � CONTRIBUTION R�DUITE	% DE COUVERTURE
Agglom�ration Longueuil	18 065	10 989	60 %
Agglom�ration Laval	19 040	10 564	55,5 %
Ensemble du Qu�bec	375 270	196 618	52,4 %

Nous verrons plus loin les nombreux facteurs pouvant expliquer le taux de couverture plus élevé dans le territoire de la CRÉ de Longueuil dont l'effet couloir.

Une analyse du graphique qui suit nous indique avec ce premier portrait que l'écart entre le nombre de places subventionnées et la population 0 – 4 ans serait moins grand dans les arrondissements de Saint-Hubert, Greenfield Park et du Vieux Longueuil tandis que l'écart serait plus important pour les villes de Boucherville, Saint-Lambert, Brossard et Saint-Bruno-de-Montarville où les populations 0 – 4 ans sont en croissance.

Ceci n'est cependant qu'un indicateur parmi d'autres qui permettront d'évaluer de façon plus précise les besoins en nombre de places. On sait par exemple que les arrondissements de Saint-Hubert, Greenfield Park et du Vieux-Longueuil regroupent 11 CPE en milieu de travail qui offrent 1 022 places subventionnées dont la majorité (environ 60 %) sont occupées par des enfants 0 – 4 ans de l'extérieur du territoire.

### RÉPARTITION DE LA POPULATION 0 – 4 ANS ET DES PLACES SUBVENTIONNÉES PAR VILLE ET ARRONDISSEMENT EN 2006

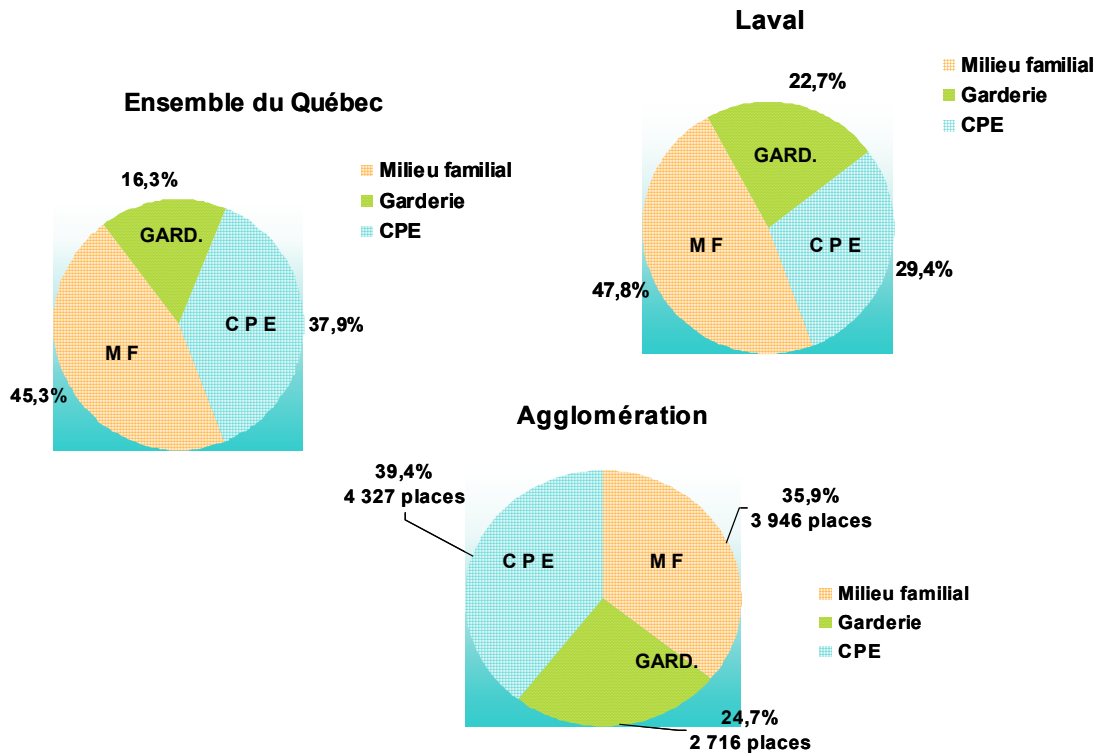


#### 3.2.2 L'offre par type de service

Finalement pour compléter le portrait des places à contribution réduite, nous avons comparé au graphique de la page 17 l'offre par types de services pour l'agglomération, pour l'ensemble du Québec et pour Laval.

Les résultats de ce graphique indiquent que le milieu familial compte pour 36 % des places sur le territoire comparativement à 45 % sur l'ensemble du Québec tandis qu'à l'inverse, les garderies privées offrent 9 % de plus des places sur le territoire que sur l'ensemble du Québec.

### DISTRIBUTION DES PLACES À CONTRIBUTION RÉDUITE



Si l'on compare maintenant ces données avec le territoire de Laval qui présente des caractéristiques plus semblables, on constate que le milieu familial représente aussi près de 10 % de plus des places que sur notre territoire.

Bien que ces données ne soient fournies qu'à titre indicatif puisque les territoires n'ont pas nécessairement les mêmes caractéristiques géographiques et démographiques nous avons néanmoins constaté une certaine résistance face au milieu familial principalement à cause de la problématique des heures d'ouverture.

Ces préférences pour les installations versus les places en milieu familial ont été réaffirmées à maintes reprises dans nos groupes de discussion, et ce indépendamment des groupes d'âge. Au plan de la sécurité et du développement de l'enfant aussi bien qu'à celui de la souplesse (horaires) et de la continuité dans le service, les installations s'avèrent de façon générale la priorité de choix des parents.

Plusieurs toutefois ont eu des expériences très positives et reconnaissent maintes qualités au milieu familial, en particulier l'intimité et la chaleur des contacts, le lien affectif plus permanent surtout dans le jeune âge, les groupes multi-âges etc. mais ces considérations toutes positives sont souvent atténuées par la difficulté, particulière en

milieu urbain, d'enquêter et de bien choisir son éducatrice, de parvenir à établir ce lien de confiance et surtout de le maintenir.

Les responsables des Bureaux de coordination des RSG, également coordonnatrices d'installations sont quasi unanimes à confirmer que les demandes pour de nouvelles places, incluant celles concernant les poupons, privilégient majoritairement l'installation au milieu familial dans les conditions actuelles.

### 3.2.3 Les installations en milieu de travail

On compte dans l'agglomération, 13 CPE en milieu de travail regroupant 20 installations offrant globalement 1 207 places. La principale concentration des CPE en milieu de travail est évidemment dans le Vieux-Longueuil avec 12 installations pour 759 places et Saint-Hubert avec 5 installations pour 262 places.

	# CPE	# installations	# places
Vieux-Longueuil	7	12	759
Saint-Hubert	3	5	262
Greenfield Park	1	1	54
Boucherville	1	1	52
Brossard	-	-	-
Saint-Bruno-de-Montarville	1	1	80
Saint-Lambert	-	-	-
<b>Total- Agglomération</b>	<b>13</b>	<b>20</b>	<b>1 207</b>

Deux particularités s'imposent quand on fait l'analyse des installations en milieu de travail ; l'importance des enfants venant de l'extérieur du territoire et le nombre significatif de temps partiel.

Le pourcentage d'enfants provenant hors territoire dans les installations en milieu de travail varie de 25 % à 80 % avec une moyenne d'environ 50 %. Ceci s'explique évidemment par le fait que plusieurs des grandes entreprises attirent un nombre important de travailleurs d'autres territoires.

Il y a donc 11 % des places subventionnées du territoire qui sont en milieu de travail. Même si ces places ne sont pas toutes nécessairement occupées par des parents du milieu de travail, il demeure que le ratio 50 % des enfants provenant de l'extérieur du territoire est valable. La concentration de ces places dans les arrondissements du Vieux-Longueuil et de Saint-Hubert explique en partie le taux élevé dans le ratio # places sur le # enfants 0-4 ans puisque environ 484 places sont occupées par des enfants de l'extérieur du territoire.

L'autre caractéristique qui ressort est l'importance accordée au temps partiel (environ 20 % des places) ce qui est largement supérieur à la moyenne des CPE qui se situe à 11 %.

Il n'y a aucun doute que les services de garde en milieu de travail sont un atout certain pour l'entreprise et les travailleurs. Au niveau du territoire, il faut cependant être conscient que seulement 50 % des places en milieu de travail sont occupées par des enfants du territoire.

L'intérêt pour les parents de placer leurs enfants en milieu de travail demeure également incertain. En majorité, les parents rencontrés dans les « focus group » préfèrent en effet la proximité de leur résidence au milieu de travail dans la mesure où ils auraient le choix. Le niveau réel de préférence entre le milieu de travail et la proximité du lieu de résidence reste donc à être confirmé.

### 3.2.4 La croissance

Depuis presque cinq ans soit le 31 mars 2003 comme date de référence, le nombre de places à contribution réduite sur le territoire a augmenté de 17,5 % comparativement à 22,8 % pour l'ensemble du Québec.

Le tableau suivant nous indique les taux de croissance annuels depuis le 31 mars 2003 :

	CRÉ LONGUEUIL		QUÉBEC
	# places	Taux de croissance	Taux de croissance
31 mars 2003	9 350	---	---
31 mars 2004	10 077	7,8 %	9,2 %
31 mars 2005	10 457	4,0 %	6,7 %
31 mars 2006	10 697	2,6 %	5 %
31 décembre 2007	10 989	3,1 %	1,9 %
<b>Croissance totale</b>		<b>17.5 %</b>	<b>22.8 %</b>

Les places à contribution réduite attribuées depuis 2003 ont largement favorisé la ville de Brossard avec 517 nouvelles places soit une augmentation de 40 % des places pour cette ville depuis le 31 mars 2003.

L'attribution des nouvelles places à contribution réduite sur le territoire s'est faite comme suit depuis le 31 mars 2003 :

	NOUVELLES PLACES	% DES NOUVELLES PLACES
Vieux Longueuil	472	28,8 %
Saint-Hubert	339	20,8 %
Greenfield Park	105	6,4 %
Boucherville	102	6,2 %
Brossard	517	31,5 %
Saint-Bruno-de-Montarville	84	5,1 %
Saint-Lambert	20	1,2 %
<b>Total</b>	<b>1 639</b>	<b>100 %</b>

Les places ont été distribuées par type de service de la façon suivante :

- Milieu familial 40,3 %
- CPE 31,0 %
- Garderies privées 28,7 %

Si on compare avec la moyenne de la distribution des places sur le territoire, on constate que les places en milieu familial ont été légèrement favorisées par rapport à la répartition moyenne actuelle illustrée au tableau de la page 17.

## IV

## CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

## 4.1 L'OFFRE DE SERVICE AUX DIFFÉRENTS GROUPES D'ÂGE

Au total, les services de garde ayant répondu à notre questionnaire accueillent 8 771 enfants de 0 à 4 ans. **On retient que 68,7 % des enfants en services de garde dans l'agglomération ont 2 ans et plus tandis que 17,1 % font partie de la catégorie des poupons âgés entre 1 et 18 mois, c'est une proportion relativement faible compte tenu que ce groupe d'âge constitue à lui seul 30,9 % des 0 - 4ans dans toute l'agglomération.**

MUNICIPALITÉS/ARRONDISSEMENTS		0-18 MOIS	19-23 MOIS	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS ET +	TOTAL (100 %)
Boucherville :	Installations	10,8	10,8	25,2	29,3	24		N = 492
	Milieu familial	24,2	10,7	22,5	24,5	18,1		N = 364
Brossard :	Installations	13,2	9,2	20,8	27,4	29,5		N = 1 056
	Milieu familial	32,9	12,9	25,3	18,8	9,7	0,3	N = 596
Greenfield Park:	Installations	4,0	5,3	22,0	32,0	35,3	1,3	N = 150
	Milieu familial	33,0	13,2	25,3	18,7	9,9		N = 91
Saint-Bruno-de-Montarville :	Installations	11,4	6,7	7,6	17,1	57,1		N = 105
	Milieu familial	23,9	10,6	22,8	24,4	18,3		N = 180
Saint-Hubert :	Installations	10,4	9,5	19,1	25,4	35,3	0,3	N = 1 000
	Milieu familial	18,4	24,4	8,3	17,3	31,5		N = 1 154
Saint-Lambert :	Installations	14,7	11,5	18,6	24,7	30,2	0,3	N = 381
	Milieu familial	34,8	13,0	26,1	17,4	8,7		N = 23
Vieux-Longueuil:	Installations	13,4	12,9	23,2	23,4	25,0	1,5	N = 1 822
	Milieu familial	22,5	21,0	24,5	17,0	13,0	2,0	N = 1 357
Agglomération :	Installations	12,3	10,7	21,4	25,4	29,6	0,7	N = 5 006
	Milieu familial	23,4	19,0	19,4	18,5	18,8	0,8	N = 3 765
<b>Total )</b>		<b>17,1</b>	<b>14,3</b>	<b>20,5</b>	<b>22,5</b>	<b>25,0</b>	<b>0,7</b>	<b>N = 8 771</b>
<b>Agglomération (population 0-4 ans (2007</b>		<b>30,9</b>	<b>10,1</b>	<b>19,3</b>	<b>19,8</b>	<b>19,8</b>		<b>N=17 905</b>

Le milieu familial accueille une proportion plus importante de poupons (23,4 %) contre 12,3 % en installations et reçoit ces enfants à un âge plus précoce comme le démontre le tableau suivant :

**RÉPARTITION DES POUPONS(%) DANS LES SERVICES DE GARDE  
SELON LEUR ÂGE ET LE TYPE DE SERVICE FRÉQUENTÉ**

Âges des enfants	% en Installations	% en milieu familial	% total
Moins de 6 mois	4,6	11,0	8,3
De 6 à 12 mois	35,9	40,0	38,3
De 12 à 18 mois	59,5	49,0	53,4
Total des poupons admis	100,0	100,0	100,0

Bien que le congé parental en vigueur depuis 2006 a pu inciter plusieurs parents à prendre en charge leurs jeunes enfants à domicile au cours de la première année, il reste que 46% des poupons accueillis en services de garde ont moins de 12 mois et les listes confirment la présence de nombreux enfants de moins d'un an en attente. Il faut rappeler que les congés parentaux ont aussi leurs limites telles le financement de 32 semaines dont 25 semaines à 55% du salaire, un revenu difficilement acceptable pour les familles à plus faible revenu.

En milieu familial, les poupons sont relativement plus nombreux mais aussi plus jeunes (51,6 % ont moins d'un an comparativement à 40,5 % en installations). Plusieurs facteurs semblent y contribuer : préférence de certains parents pour un mode de garde plus proche du climat familial, mais aussi plusieurs parents ont affirmé avoir fait ce choix en absence d'alternative et de place disponible en installation.

**En effet quand on examine en détail certaines listes d'attente de centres de la petite enfance, on constate que près du tiers des enfants sur les listes d'attente sont des poupons. L'expérience BILA dans trois régions de la Montérégie démontre qu'une fois les listes d'attente épurées, on retrouve plus de 45 % des enfants en attente qui sont âgés entre 0 et 17 mois.**

En installations ce sont les groupes d'âge de 4 ans et de 3 ans qui s'avèrent les mieux représentés avec un total de 54,4%. Si les parents en font souvent un choix prioritaire pour les années immédiates avant la rentrée scolaire, l'offre de service des installations semble mieux adaptée à ces groupes d'âge.

**Les places pour poupons et trottineurs se font plus rares et plus contraignantes à l'esprit des gestionnaires : subventions inadéquates, ratio élevé éducatrice/enfants, recrutement de personnel plus attentionné, exigences d'aménagement intérieur et extérieur, perte de subventions avec l'arrivée plus tardive de ces poupons. À un tel point que certains services de garde, suite aux modifications de la Loi 124 ont fermé leur pouponnière (au moins 3 exemples) pour orienter davantage leurs services vers les enfants plus âgés.**

Il en résulte dans bien des cas que les places 0 - 18 mois suffisent à peine à répondre aux besoins des fratries internes ou à ceux des enfants du personnel, sans aucune ouverture possible aux nouvelles demandes. De nouvelles places s'offrent principalement aux nouvelles cohortes remplaçant les groupes de 4 ans.

COMPTE TENU que les réponses aux questionnaires administrés et en particulier les échanges menés avec les parents et les responsables des services de garde ont démonté l'importance de mieux adapter l'offre de service aux besoins des parents, particulièrement en ce qui concerne les services de pouponnière pour les 0 - 18 mois ;

COMPTE TENU de l'arrivée plus tardive des poupons (9 – 14 mois) dans les installations et de l'impact financier négatif sur les installations (subvention poupons pendant moins longtemps) ;

COMPTE TENU que l'écart actuel de 14 points de pourcentage entre l'effectif réel des 0 - 18 mois dans la population des 0 - 4 ans (30,9 %) et leur présence effective dans les services de garde (17,1 %), devrait être réduit de façon significative ;

COMPTE TENU que cette sous représentation est surtout manifeste dans les installations (12,3%) et à un degré moindre dans le milieu familial (23,4 %) ;

COMPTE TENU de l'abandon récent par certaines installations de leur service de pouponnière pour des raisons liées à la rigidité actuelle du mode de financement et aux frais reliés à une gestion plus exigeante ;

COMPTE TENU de l'intérêt à trouver des alternatives aux coûts dispendieux de réaménagement des locaux ;

**NOUS RECOMMANDONS** que des efforts soient consentis pour mieux supporter financièrement dans les installations, le déploiement des services aux groupes des 0 - 18 mois, dont les pouponnières, cela dans l'ensemble du territoire et de façon particulière dans les arrondissements de Saint-Hubert et Greenfield Park et dans les villes de Saint-Bruno de Montarville et Boucherville ;

**NOUS RECOMMANDONS** de réévaluer la structure actuelle des groupes d'âge de façon à permettre une intégration plus facile des jeunes poupons avec par exemple de nouveaux ratios d'encadrement. Une modalité de cette refonte pourrait être : 0 - 15 mois (ratio 1/5) ; 15-24 mois (ratio 1/6) ; 24-36 mois (ratio 1/8) ; 4 ans (ratio 1/10) ;

La nouvelle catégorie de trottineurs (15 – 24 mois) conserverait la même subvention que les poupons même s'ils n'occupaient plus la pouponnière. La nouvelle mesure aurait le double effet de libérer des places en pouponnière et d'offrir un plus grand accès aux 15 – 24 mois qui sont les négligés du système ;

Nous recommandons par ailleurs à la CRÉ de Longueuil de proposer la mise sur pied d'un projet pilote qui validerait le fonctionnement et l'impact de cette nouvelle approche dans l'agglomération de Longueuil.

**NOUS RECOMMANDONS** que soit évaluée la possibilité d'étendre dans le milieu familial à 24 mois la couverture financière octroyée actuellement aux installations de poupons de 0 - 18 mois.

## 4.2 L'OFFRE DE SERVICE À TEMPS PARTIEL

Le contexte actuel de pénurie de places, l'allongement des listes d'attente et les contraintes internes de gestion ont favorisé la présence d'enfants à temps complet et plus ou moins découragé la venue d'enfants sur une base de temps partiel. Les chiffres sont éloquentes à ce sujet. Selon les services de garde répondant au sondage, leurs services sont occupés à 88,9 % par des enfants présents tout au long des 5 jours, ce qui laisse 11,1 % pour des présences à temps partiel. De ce 11,1 % la majorité (62,1 %) occupe une période de 3 ou 2 jours.

Le tableau suivant indique qu'une grande majorité (96,5 %) des enfants dans les garderies subventionnées y sont à temps plein pour 85,4 % des enfants dans les CPE.

**RÉPARTITION DES ENFANTS  
À TEMPS COMPLET ET À TEMPS PARTIEL  
DANS LES SERVICES DE GARDE DE L'AGGLOMÉRATION  
(100 % = 8 572 ENFANTS)**

	5 jours	4 jours	3 jours	2 jours	1 jour	Total
Installations CPE	85,4 %	2,2 %	5,5 %	4,6 %	2,3 %	100 %
Installations garderies	96,5 %	0,4 %	1,4 %	1,6 %	0,07 %	100 %
Milieu familial	89,5 %	5,0 %	3,1 %	2,2 %	0,3 %	100 %
<b>Total</b>	<b>89,9 %</b>	<b>3,2 %</b>	<b>3,8 %</b>	<b>3,1 %</b>	<b>1,1 %</b>	<b>100 %</b>

32 % des Centres de la petite enfance et 75 % des garderies subventionnées offraient exclusivement du temps complet aux parents, par ailleurs les services de garde offrant du temps partiel y consacrent en moyenne de 5 à 15 % de leurs places. Le milieu familial pour sa part offre du temps partiel à seulement 10,5% de ses utilisateurs : une proportion sans doute liée aussi aux contraintes administratives de recruter d'autres temps partiels complémentaires.

**La forte demande en nouvelles places a pu conduire à une certaine rigidité de l'offre. Pour plusieurs directions de services de garde, le temps partiel est plus difficile à gérer, il occasionne de nombreuses pertes d'heures parce que moins stable et le plan actuel de subventions ne le facilite guère. Or comme les services de garde ne suffisent même pas à la demande de temps plein plusieurs d'entre eux opposent parfois une fin de non recevoir au temps partiel : « Si on prend du temps partiel, on pénalise les 5 jours! ».**

Du côté des parents et des organismes du milieu, les attentes ne sont pas toujours comblées. De nombreux parents rencontrés souhaitent du temps partiel pour de multiples raisons : horaires de travail plus flexibles à 3 ou 4 jours, besoin d'un répit pour soi ou d'une expérience de socialisation pour l'enfant, retour progressif aux études ou sur le

marché du travail, expression des jeunes familles de vouloir partager plus de temps du quotidien avec l'enfant : « Les entreprises adoptent le temps flexible, mais les services de garde n'emboîtent pas le pas », ou encore « Avec mes jumeaux je souhaitais du temps partiel, mais j'ai choisi de les inscrire à temps plein ».

Le manque de souplesse se traduit aussi par la difficulté de procéder au retrait temporaire de son enfant à l'occasion d'une autre maternité : « on occupe la place pour ne pas perdre sa place! ». Autant de situations associées à la rareté de l'offre et à sa difficile adaptation aux besoins variés de la clientèle.

**Les centres de santé et de services sociaux déplorent aussi ce manque de souplesse en regard de leurs clientèles éprouvant des problèmes de stress, d'épuisement ou de négligence. La difficulté d'y référer sur une base de temps partiel des familles et des enfants en besoins particuliers leur apparaît une contrainte majeure.**

Heureusement quelques haltes-garderies en expériences pilotes, trop peu nombreuses à leur avis, sont venues combler partiellement ces lacunes : le projet de halte Polichinelle (200 dossiers ouverts depuis son ouverture en avril 2007) associé au CPE Pierrot la Lune et qui libère plus de 50 places pour ces enjeux de répit ou encore les Haltes Barbaparents et la VireVolte avec leurs projets de soutien à la scolarisation ou au retour en emploi des populations plus défavorisées et souvent immigrantes de l'arrondissement du Vieux-Longueuil.

Même si plusieurs services de garde ont réalisé de sérieux efforts pour adapter leurs services aux besoins variés du milieu (dont celui du temps partiel) en se fixant par exemple des objectifs ou ratios particuliers, en inventant une gestion plus souple et plus créative (gestion des absences et maladies, remplacements temporaires), **il reste que de plus grands efforts doivent être déployés pour supporter les services de garde dans leur offre d'un service proche des réalités de chacun de leur milieu.**

Il ne semble pas que la solution doive résider dans des installations qui seraient dédiées uniquement à du temps partiel, mais davantage par la mise en place d'une diversité de l'offre qui ne soit pas pénalisante pour ceux et celles qui la réalisent.

**Également la pertinence et la pérennité des services de halte devront être reconnus à leur pleine valeur. Leur pertinence et complémentarité avec les services de garde résident en grande partie dans leur accompagnement et leur proximité avec les familles.** Cette contribution, distincte de celle des services de garde à temps partiel requis par la transformation du milieu de travail et des habitudes de vie, requiert une pleine reconnaissance et un financement plus adéquat et récurrent.

COMPTE TENU de la diversité des besoins des enfants et des familles et des revendications maintes fois exprimées de vouloir plus de souplesse dans l'offre des services de garde ;

COMPTE TENU des nombreuses contradictions qui surgissent entre les besoins réels des familles et leur négation trop fréquente au nom des impératifs de gestion ;

COMPTE TENU de la pression mise sur les parents, à cause du système actuel, pour camoufler leurs besoins réels de temps partiel en exprimant des besoins de temps plein ;

COMPTE TENU de l'importance d'une vision globale qui intègre mieux les différents services de garde dans leur complémentarité ;

COMPTE TENU des transformations inhérentes au marché du travail et de l'importance d'adapter les services offerts aux familles pour une meilleure conciliation travail-famille ;

**NOUS RECOMMANDONS** que le ministère reconnaisse l'importance et la nécessité du temps partiel pour les familles et ce dans l'intérêt des parents et des enfants ;

**NOUS RECOMMANDONS** que l'on intègre plus de souplesse dans l'offre des services de garde qui s'oriente actuellement pour desservir presque exclusivement (89,9 %) des enfants à temps plein ;

**NOUS RECOMMANDONS** que chaque service de garde soit tenu d'offrir un minimum de places à temps partiel (10 à 15 %) pour mieux accommoder la diversité des demandes du territoire, en ajoutant les ressources nécessaires et en enlevant les contraintes qui font que les installations soient pénalisées dans la gestion plus complexe à temps partiel ;

**NOUS RECOMMANDONS** lors de la libération d'une place à temps partiel, qu'un délai de dix (10) jours (si nécessaire) subventionnés soit accordé pour combler la place et que ces journées libres ne soient pas prises en compte dans les ratios d'occupation ;

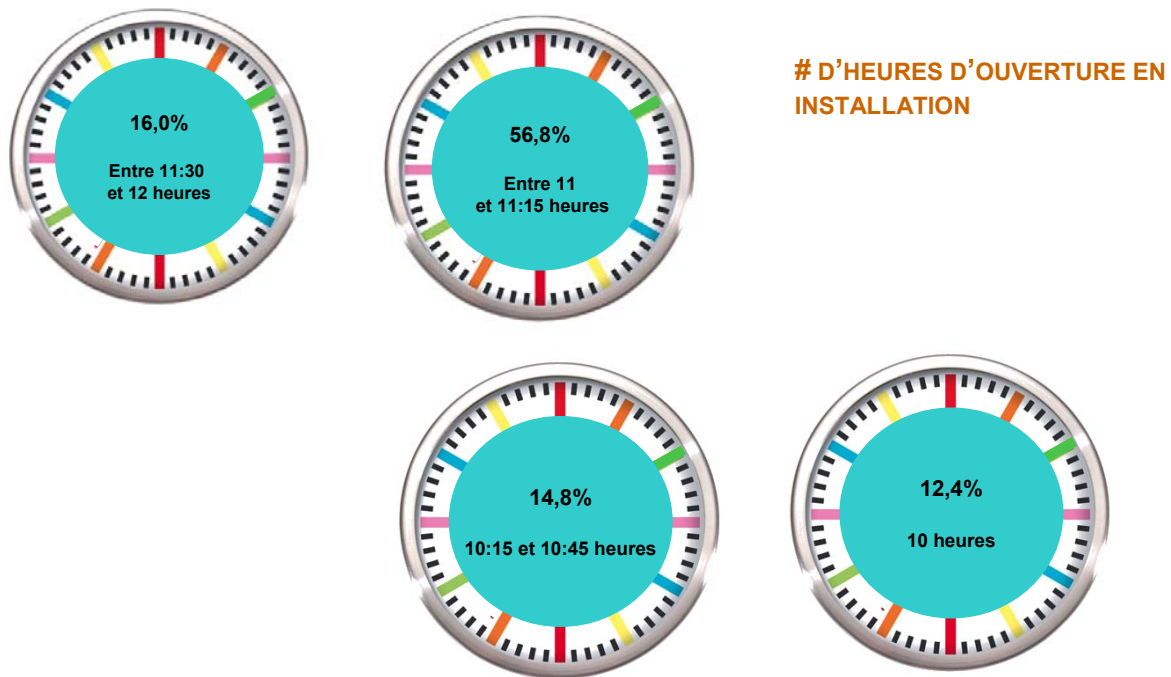
**NOUS RECOMMANDONS** de reconnaître et financer ceux qui ont la volonté nécessaire de développer la capacité d'innovation qu'a pu atteindre, par exemple, le CPE Pierrot la lune en initiant un service de halte (Polichinelle) adapté aux besoins de son milieu ;

**NOUS RECOMMANDONS** une pleine et entière reconnaissance de la pertinence des haltes-garderies communautaires, dans leur complémentarité avec les autres services de garde, dans leur mission spécifique d'accompagnement des familles en situation de vulnérabilité, et enfin et surtout dans leur besoin de sortir d'un financement insuffisant et trop précaire ;

**NOUS RECOMMANDONS** enfin qu'une gestion centralisée des places à contribution réduite puisse faciliter le recrutement et la disponibilité de familles et d'enfants à temps partiel.

### 4.3 LES HORAIRES DES SERVICES DE GARDE DANS L'AGGLOMÉRATION

Bien que les règles actuelles de financement couvrent une période totale d'ouverture des services de garde d'un minimum de 10 heures, en réalité la durée moyenne des heures d'ouverture pour 81 services de garde répondants était de 11 heures.



72,8 % des services offraient une ouverture de 11 heures et plus, 27,2 % donnaient un accès de moins de 10 heures et 45 minutes, tandis qu 12,4 % s'en tenaient aux heures d'ouverture légalement requises, c'est-à-dire 10 heures.

Cette problématique des horaires prend une importance particulière pour le territoire de la CRÉ de Longueuil où on estimait en 2004 que plus de 40 % de la population active se rendait tous les jours à Montréal pour le travail, souvent dans des milieux où il y a encore peu de flexibilité quant à la conciliation travail-famille.

Dans plusieurs municipalités les parents affirment rechercher prioritairement des places en installation précisément à cause des heures d'ouverture qui seraient mieux adaptées à leurs conditions de travail.

**Car c'est du côté de la garde en milieu familial que les conditions semblent le plus aléatoires et où l'horaire des parents devient souvent une contrainte d'accessibilité au service de garde.** Les responsables en milieu familial ont en effet toute latitude pour établir ces heures d'ouverture dans le minimum requis ou encore pour les modifier, ce qui devient cause de frustrations pour les parents. Il en est de même des prérogatives de maladie ou de vacances des RSG avec lesquelles se doivent de composer les parents puisque les responsables n'ont pas les facilités de remplacement qu'ont les installations.

Dans l'ensemble les parents et les directions se sont montrés satisfaits des plages horaires en installations. Certains ont aussi indiqué les dangers à trop élargir ces heures d'ouverture ou de fermeture risquant ainsi une déresponsabilisation de certains parents, à preuve aujourd'hui des enfants en service de garde scolaire qui y séjourneraient trop longtemps de 6h30 à 18h30.

**Quant au besoin d'instaurer des horaires atypiques (soir, nuit et fin de semaine), les avis restent partagés.** À Saint-Bruno-de-Montarville et Boucherville on dit en ressentir peu le besoin en regard des places régulières. À Longueuil un CPE en milieu de travail a cessé la garde de soir faute de demande et une garderie a offert le service de soir de 2001 à 2006 pour une vingtaine d'enfants, mais là aussi la demande s'avérait trop fluctuante pour continuer d'assurer le service. Quelques responsables de garde en milieu familial (5) offrent un service de soir à Brossard, mais rien n'est concluant encore.

Certains croient que si la demande ne s'affirme pas, ce serait parce que l'offre n'est pas suffisamment explicite et ouverte. Il faudrait davantage faire enquête auprès des familles puis en venir à proposer plus ouvertement un tel service. Un CPE-bureau coordonnateur du milieu familial a entrepris une telle consultation auprès de sa clientèle.

D'autres privilégient qu'on fasse preuve de plus d'innovation et d'imagination dans l'offre globale de services de garde, qu'on diversifie davantage cette offre en incluant toutes les alternatives : Installations – Milieu familial – Haltes-garderies – et le Service de garde à domicile pour ces besoins d'horaire atypique. **La garde de soir et de nuit s'apparente en partie au gardiennage mais demeure un besoin peut être limité en quantité mais essentiel à combler dont il faut tenir compte et qu'il faudrait mieux intégrer dans une offre globale de service.**

**La problématique des horaires atypiques exige qu'on puisse prendre en compte aussi bien les besoins de l'enfant et ceux des parents, sans oublier aucune des deux parties.**

COMPTE TENU de l'importance d'offrir aux familles une disponibilité relativement homogène dans les services de garde ;

COMPTE TENU des nombreuses contraintes d'horaire vécues par les parents particulièrement avec le milieu familial ;

COMPTE TENU de la diversité actuelle des heures d'ouverture offertes dans le territoire ;

COMPTE TENU de la situation géographique particulière de l'agglomération de Longueuil et des nombreuses contraintes qui y sont associées à la mobilité et au transport (la traversée des ponts) ;

COMPTE TENU par ailleurs du danger exprimé de déresponsabiliser les parents par des heures d'ouvertures indues ;

**NOUS RECOMMANDONS** une plus grande homogénéité dans les heures d'ouverture des services de garde en fixant à 11 heures le seuil minimum assuré (actuellement 72,8 % des installations atteignent ce minimum) ;

Bien que nous reconnaissons que le milieu familial peut difficilement supporter un horaire aussi long et que cela crée en quelque sorte les limites de ce service auprès d'un certain nombre de familles du territoire,

**NOUS RECOMMANDONS** que les bureaux coordonnateurs encouragent les nouvelles RSG à offrir 11 heures d'ouverture et à adapter leur horaire aux besoins de la clientèle.

**NOUS RECOMMANDONS** qu'une enquête soit initiée dans l'agglomération de Longueuil sur les moyens d'innover dans la réponse aux demandes d'horaires atypiques et sur les besoins de financement d'une telle approche.

#### 4.4 L'INTÉGRATION DES ENFANTS AVEC BESOINS PARTICULIERS

Le nombre d'enfants avec besoins particuliers s'est accru de façon significative au cours des dernières années ainsi que leur impact sur la prestation des services. 82 % des services de garde répondant au sondage observent des difficultés accrues ayant trait au langage et 74 % s'inquiètent de la croissance des problèmes de comportement. Les mêmes difficultés apparaissent beaucoup moins à Boucherville et Saint-Bruno-de-Montarville. À Longueuil les responsables de la Commission scolaire font le même constat : Les problèmes de langage et les troubles envahissants du développement (TED) ont triplé au niveau primaire et en particulier dans les quartiers et les écoles les plus appauvris. Ailleurs on constate l'émergence d'un nombre croissant de cas d'autisme.

**Les causes sont multiples : pauvreté, société plus permissive et plus stressante, habiletés parentales, raisons médicales ou environnementales (enfants prématurés, autisme) mais il y a aussi les plus grandes capacités de détection de la part des parents eux-mêmes et celles des services de garde qui se sont accrues avec les demandes de référence qui ne cessent de se multiplier.**

Le problème le plus souvent cité est le manque cruel de ressources professionnelles pour établir un diagnostic et lui donner suite (psycho éducatrices, cliniciens, orthophonistes) ainsi que les temps d'attente requis.

Les familles et enfants avec besoins particuliers sont parfois référés aux services de garde par le truchement de protocoles ou d'ententes signées avec les CSSS/CLSC. Ces ententes peuvent prévoir un maximum de places (5 %) réservées pour des enfants de familles en situation précaire (Programme SIPPE) dans le territoire.

En 2008 48 %(22) des CPE du territoire de la CRÉ avaient signé un tel protocole avec le CLSC de leur territoire (49 % au Québec).

CLSC	NOMBRE DE PROTOCOLES	NOMBRE D'ENFANTS EN INSTALLATIONS	NOMBRE D'ENFANTS EN ATTENTE
Saint-Hubert	5	20	20
Samuel de Champlain	5	21	55
Des Seigneuries	2	2	---
Longueuil Est Simone Monet et Longueuil Ouest	10	23	40
Des Patriotes	2	5	6
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>71</b>	<b>121</b>

Parmi les raisons invoquées pour ne pas initier ces collaborations, on a mentionné en certains cas la rigidité d'application de ces protocoles; ailleurs certains conseils d'administration ne voyaient pas d'un bon œil la venue d'enfants problèmes dans leur installation. Le nombre d'enfants en attente s'explique en grande part par le manque de places à temps partiel le plus souvent requises pour ces familles, la non

**disponibilité de places pour le groupe d'âge demandé ou encore par le manque de ressources dans les CLSC.**

On assiste progressivement à des premières initiatives pour mettre en application ces protocoles de collaboration avec le milieu familial (CSSS Champlain en avril 2008) en prenant toutes les précautions de vérification de l'intérêt et des capacités des responsables de garde en milieu familial.

Enfin les garderies subventionnées sont encore tenues à l'écart de ces protocoles par les CSSS.

**L'intégration des enfants avec handicap physique ou mental a fait aussi de grands pas en avant :** selon les données du Ministère colligées en 2007 par l'Office des personnes handicapées du Québec, la Montérégie se situerait au 2<sup>ème</sup> rang des 17 régions administratives en accueillant des enfants handicapés dans 69,4 % de ses services de garde (59,4 % au Québec). Cette intégration serait toutefois un peu plus lente dans l'agglomération. Il en serait de même pour la proportion d'enfants handicapés (50,2 %) qui fréquentent un service de garde.

<b>ACCESSIBILITÉ DES ENFANTS HANDICAPÉS AUX SERVICES DE GARDE DE L'AGGLOMÉRATION</b>		
	<b>Services de garde accueillant enfants handicapés</b>	<b>Fréquentation des enfants handicapés dans les services de garde</b>
CRÉ Longueuil	54,2 %	50,2 %
Montérégie	69,4 %	---
Québec	59,4 %	65,4 %

Des projets significatifs de support à ces enfants handicapés se réalisent en concertation avec certains milieux familiaux à Brossard, avec certains services de garde scolaire (projet La Passerelle) et le Comité d'intégration des enfants handicapés en services de garde.

COMPTE TENU de la mission première des services de garde de répondre aux besoins du développement des tout jeunes enfants en les préparant adéquatement à leur intégration en milieu scolaire ;

COMPTE TENU de l'importance de reconnaître le développement inégal des territoires et des familles en matière de bien-être matériel et de ressources ;

COMPTE TENU de l'importance que les services de garde jouent pleinement leur rôle d'intégration des enfants handicapés de leur territoire ;

COMPTE TENU de l'importance de bien arrimer les services de garde avec les autres réseaux d'intervenants pour mieux répondre aux besoins des familles ;

**NOUS RECOMMANDONS** de favoriser un accroissement des maillages avec les Centres de santé et de services sociaux (CSSS). Actuellement seulement 48 % des CPE se sont engagés dans des protocoles avec leur CSSS pour répondre aux demandes d'enfants avec des besoins particuliers ;

**NOUS RECOMMANDONS** que ces ententes et protocoles pour lesquels le financement est disponible au Ministère de la famille soient accentués avec les services de garde en milieu familial et les garderies privées qui en démontrent l'intérêt et les capacités. Il y aurait également lieu d'évaluer ce qui freine actuellement le développement de ces ententes;

**NOUS RECOMMANDONS** que parallèlement à l'ajout de places dans le réseau, les différents ministères se préoccupent de l'ajout nécessaire de ressources professionnelles pour compléter le diagnostic et le suivi des enfants à besoins particuliers ;

**NOUS RECOMMANDONS** plus de fluidité et de communication entre les intervenants des différents ministères (principalement ceux de la Famille, de la Santé et de l'Éducation) qui interviennent en appui aux différents services de garde.

#### 4.5 LE DÉFI D'INTÉGRATION DES POPULATIONS IMMIGRANTES DANS LES SERVICES DE GARDE

L'agglomération de Longueuil comptait en 2006 59 235 immigrants reçus, soit 15,4 % de sa population avec les plus grandes concentrations à Brossard et dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil ;

En projetant le nombre moyen déclaré d'enfants immigrants par installation sur le nombre global des installations du territoire, on obtient 17 %, soit la proportion approximative de ces enfants dans les installations de l'agglomération, un pourcentage légèrement supérieur à leur représentation au sein de la population globale (15,4 %).

POPULATION IMMIGRANTE EN 2006				
	2006	%	Nombre moyen d'enfants immigrants par installation	Estimé de population immigrante dans les installations
Vieux-Longueuil	17 165	22,1	5	8,6 %
Saint-Hubert	8 435	11,1	11	16,8 %
Greenfield Park	3 235	19	9	18,4 %
Boucherville	1 860	4,8	8	12,3 %
Brossard	23 640	33,2	30	40,5 %
Saint-Bruno de Montarville	1 985	8,1	2	3,2 %
Saint-Lambert	2 915	13,5	4	5,3 %
<b>Agglomération</b>	<b>59 235</b>	<b>15,4</b>	<b>11,7</b>	<b>17 %</b>

**De façon générale l'intégration des jeunes enfants immigrants dans les services de garde se fait de façon harmonieuse et sans problème.** Aux yeux des parents et des services de garde, c'est un enrichissement au milieu et un apport culturel considérable. Mises à part certaines adaptations mineures aux menus ou aux fêtes culturelles et religieuses, les enfants s'intègrent souvent mieux ou plus facilement que certains parents

ne parlant ni français ni anglais et avec qui la communication est parfois plus difficile. Dans certains services de garde à Brossard 60 % des parents vivent une telle situation.

Certaines communautés hésitent davantage à recourir aux services de garde par habitudes culturelles et surtout dans la prime enfance, mais souvent la volonté de mieux s'approprier la langue pour les enfants les rapproche des services de garde en préparation pour l'école.

L'intégration plus lente des enfants d'immigrants de l'arrondissement du Vieux-Longueuil dans les services de garde pourrait s'expliquer par la plus grande défavorisation économique et sociale de cette catégorie d'immigrants.

Enfin un autre élément souvent mentionné ; la présence croissante dans les différents territoires de responsables de service de garde en milieu familial qui sont d'origine musulmane. Elles ont souvent une éducation supérieure et adoptent ce créneau de travail qui leur serait plus facilement accessible.

Un dernier point soulevé concerne la difficulté pour ces parents d'immigration récente de se retrouver dans le dédale actuel d'informations pour trouver le service de garde le plus adéquat à ses besoins et à ceux de ses enfants.

COMPTE TENU de l'importance croissante de l'immigration dans l'agglomération de Longueuil et de sa contribution déterminante à l'évolution de tous les milieux ;

COMPTE TENU de la nécessité de bien intégrer ces populations immigrantes et du rôle déterminant des services de garde dans la qualité de cette insertion à la société d'accueil ;

COMTE TENU des succès réalisés dans la qualité de l'intégration des enfants immigrants mais de leur plus faible représentation dans les services de garde ;

**NOUS RECOMMANDONS** la continuation de l'action en faveur d'une plus grande insertion des populations immigrantes en l'accentuant sensiblement dans tous les territoires mais en particulier en leur offrant d'avantage de places dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil ;

Il ne s'agit pas de prioriser les places existantes mais plutôt de s'assurer dans l'allocation des nouvelles places, d'en accorder suffisamment dans les villes susceptibles d'accueillir les nouveaux immigrants ;

**NOUS RECOMMANDONS** lorsque la disponibilité de places le permettra, qu'un effort de promotion et de communication soit fait auprès des communautés culturelles sur les avantages que procurent les services de garde au niveau de l'intégration culturelle et linguistique des jeunes enfants.

## V

**ACCESSIBILITÉ ET GESTION DES LISTES D'ATTENTE****5.1 PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES PLACES**

Au-delà des recommandations plus qualitatives en regard des services offerts que l'on retrouve dans le chapitre précédent, il est également clairement ressorti de l'ensemble des rencontres que nous avons faites et plus particulièrement celles avec les parents, d'un manque évident de places à contribution réduite en services de garde pour ne pas dire de places tout court.

Cette recherche pour une place est assez dramatique car elle vient souvent saboter le congé de maternité, compliquer le retour au travail et créer un stress important auprès des parents.

Combien de places sont requises ? Malheureusement il n'y a pas de chiffre absolu disponible. Il serait en effet trop facile de simplement s'inspirer des listes d'attente actuelles pour proposer un nombre de places. Les particularités géographiques et démographiques du territoire de la CRÉ et à la limite de chacune des villes ou arrondissements font qu'une planification sérieuse doit prendre en compte un certain nombre de paramètres pour évaluer les besoins en nouvelles places dont :

- Les listes d'attentes ;
- « L'effet couloir » ;
- Le développement résidentiel et industriel.

**LES LISTES D'ATTENTE**

De façon à travailler avec des chiffres les plus réalistes possibles, nous avons sollicité auprès des services de garde du territoire leurs listes d'attente au 31 décembre 2007. Nous avons obtenu un taux de réponse de 73 % ce qui est statistiquement très représentatif et avons extrapolé pour ramener les chiffres à 100 %.

Sachant que ces listes incluent des doublons et des enfants qui ne sont plus en attente de places, nous nous sommes inspirés des expériences de BILA à Saint-Hyacinthe, Saint-Jean-sur-Richelieu et dans la MRC de Roussillon pour épurer les listes de façon suivante :

- ⇒ Retrait de 34 % pour les doublons
  - ⇒ Retrait de 46 % pour épuration (enfants rendus à l'école, déménagés, etc.)
  - ⇒ Retrait de 5 % additionnels de doublons pour région urbanisée
- 85 %

On peut donc constater au tableau de la page suivante l'évaluation la plus précise possible des listes d'attente par ville ou arrondissement et qui semblait coller à la réalité lorsque présentée dans les groupes de discussion.

## LISTES D'ATTENTE

VILLES /ARRONDISSEMENTS	INSTALLATIONS RÉPONDANTES	NOMBRE D'ENFANTS EN ATTENTE SUR LES LISTES DES RÉPONDANTS	ESTIMÉ TOTAL ENSEMBLE DES INSTALLATIONS	ESTIMÉ FINAL	% DU TOTAL DE L'ESTIMÉ FINAL
Vieux-Longueuil	35	19 475	20 031	3 004	44,1 %
Saint-Hubert	14	5 519	9 461	1 419	20,8 %
Greenfield Park	4	1 503	2 630	394	5,8 %
Boucherville	7	2 668	3 049	457	6,7 %
Brossard	11	4 015	5 840	876	12,9 %
Saint-Bruno de Montarville	2	694	2 082	312	4,6 %
Saint-Lambert	5	2 317	2 317	347	5,1 %
<b>Agglomération</b>	<b>78</b>	<b>36 191</b>	<b>45 410</b>	<b>6 809</b>	<b>100 %</b>

Les listes d'attente des 78 installations répondantes indiquaient donc un total de 36 191 enfants que nous avons estimé à 45 410 enfants pour l'ensemble des installations du territoire excluant le milieu familial. Les listes d'attente des RSG du milieu familial ne sont en effet pas disponibles sauf pour les listes gérées par les bureaux coordonnateurs dont les données sont incluses dans le tableau ci-haut.

On peut donc affirmer, sans trop de réserve, qu'une fois les listes épurées nous retrouverons environ 6 800 enfants en attente d'une place sur le territoire.

## L'EFFET COULOIR

Le territoire de la CRÉ de Longueuil, de par son positionnement géographique à proximité de Montréal, de la station de métro et des autres facilités de transport en commun, attire un nombre important de parents qui vivent en périphérie (Varenes, Sorel, La Prairie, Saint-Basile, etc.) et qui cherchent des services de garde sur leur chemin vers Montréal. Il en va de même pour les importants parcs industriels de Longueuil qui attirent des parents de l'extérieur du territoire et qui souhaitent faire garder leurs enfants à proximité de leur travail.

En contrepartie on retrouve un nombre important de travailleurs résidents sur le territoire qui travaillent à l'extérieur du territoire et sont susceptibles de faire garder leurs enfants près de leur travail.

Les chiffres les plus précis que nous avons été en mesure d'obtenir (Emploi Québec 2004) indiquent que sur 156 000 travailleurs résidents, 96 000 vont travailler à l'extérieur de la CRÉ dont environ 70 % à Montréal. À l'inverse sur 105 000 emplois offerts sur le territoire, 45 000 sont occupés par des gens venant de l'extérieur.

Nous évaluons qu'environ 20 % des places en services de garde sur le territoire de la CRÉ sont occupées par des non résidents. À l'inverse, un certain nombre de résidents du

territoire travaillant à l'extérieur font garder leurs enfants près de leur milieu de travail faute de place à proximité de leur résidence.

« L'effet couloir » vient donc jouer un rôle sur l'utilisation des places mais l'effet net est difficile à évaluer. Nous pouvons cependant prendre pour acquis qu'avec le développement périphérique et l'amélioration des transports en commun que les places en services de garde sur le territoire seront de plus en plus sollicitées par des non-résidents.

### LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL

L'augmentation du nombre d'enfants 0 - 4 ans sur le territoire est tributaire évidemment du taux de natalité mais aussi de la capacité des villes d'offrir de nouveaux développements résidentiels pour les jeunes familles.

Il en va de même pour le développement industriel. Sans être aussi directement relié, l'attrait de nouveaux emplois incite souvent des nouvelles familles à se rapprocher dans la mesure où le parc immobilier résidentiel a la capacité d'accueillir de nouveaux résidents.

De façon à analyser le développement prévu pour les différents territoires de la CRÉ, nous avons sollicité les services d'urbanisme pour évaluer de façon sommaire les futurs projets immobiliers pouvant s'adresser aux jeunes familles.

Les résultats de cette recherche que l'on retrouve dans les tableaux suivants de même que les échanges dans les groupes de discussion et avec les différents services d'urbanisme nous amènent à faire les constats sommaires suivants pour chacune des villes et arrondissements :

### PROJECTION DE NOUVEAUX LOGEMENTS UNIFAMILIAUX ET MULTIFAMILIAUX 2008 - 2011

ANNÉE	BOUCHERVILLE	BROSSARD	VIEUX LONGUEUIL	SAINT- HUBERT	GREENFIELD PARK	SAINT- LAMBERT	SAINT-BRUNO DE MONTARVILLE	TOTAL
2008	350	600	150	2 332	17	---	120	3 569
2009	350	500	686	1 542	---	---	120	3 198
2010	400	500	214	---	---	---	120	1 234
2011	400	500	2 250	499	---	---	---	---
	<b>1 500</b>	<b>2 100</b>	<b>3 300</b>	<b>4 373</b>	<b>17</b>	<b>---</b>	<b>480</b>	<b>11 770</b>
	<b>12,7 %</b>	<b>17,8 %</b>	<b>28 %</b>	<b>37,1 %</b>	<b>0,2 %</b>	<b>---</b>	<b>4,2 %</b>	<b>100 %</b>

### VALEUR FONCIÈRE MOYENNE DES MAISONS UNIFAMILIALES SHQ 2007

MUNICIPALITÉS	VALEUR FONCIÈRE MOYENNE (\$)
Boucherville	220 566 \$
Brossard	207 292 \$
Longueuil	167 466 \$
Saint-Lambert	341 106 \$
Saint-Bruno de Montarville	228 830 \$

### DÉVELOPPEMENTS PRÉVISIONNELS

Au-delà des projections obtenues par les services d'urbanisme et des échanges lors des groupes de discussion nous avons retenu les observations suivantes pour chacune des villes ou arrondissements.

- **LONGUEUIL**

De grands besoins sont identifiés comme pressants dans cette municipalité où on retrouve les plus fortes concentrations de pauvreté de l'agglomération avec entre autres les territoires du Vieux-Longueuil (incluant LeMoyne) et Saint-Hubert. De nombreux participants ont souligné l'importance d'y innover dans la prestation des services de garde et l'urgence de mieux supporter les haltes-garderies qui y sont majoritairement concentrées. Elles constituent de fait une réponse rapide et souple aux nombreux besoins non planifiés des familles mais requièrent davantage de ressources pour mieux remplir un mandat de soutien à la famille qui devient de plus en plus complexe.

Par ailleurs les services de garde qui ont su le plus innover dans leur partenariat et dans leur prestation de services (ex : CPE Pierrot La Lune) ont pu le réaliser souvent parce qu'ils avaient la taille minimale et les ressources requises.

Donner plus de ressources et d'ampleur à certains CPE ne devrait pas toutefois empêcher de reconnaître la nécessité et la pertinence de plus petites installations répondant aux besoins très spécifiques de leur milieu.

En plus de la consolidation des Haltes-garderies du secteur de LeMoyne, d'autres besoins sont identifiés dans les secteurs de Belcourt (sans pouponnière), de Désormeaux (quartier 5,6) et de Saint-Robert (quartier 8).

Il serait utile enfin de mieux tenir compte des axes de transport dans l'établissement des nouveaux services de garde.

En ce qui concerne l'arrondissement Greenfield Park, il a sa propre histoire dans laquelle cohabitent deux entités distinctes dont une enclave plus francophone dans l'arrondissement Saint-Hubert. Cette ancienne ville est une communauté tissée serrée avec des zones de plus grande pauvreté et sa population vieillissante qui ouvre la voie à de plus jeunes familles pour s'y établir.

- **SAINT BRUNO**

Bien que la municipalité est en voie de se doter d'une politique familiale, les parents et les services de garde considèrent comme essentiel le fait d'inscrire la vision et les projets de développement des services de garde dans le plan d'urbanisme.

Un projet d'installation est en cours de préparation sur Clairevue avec Les Mousses du Mont et la ville de Saint-Bruno de Montarville mais des besoins se font aussi ressentir au sud de la 116 où est prévue la réalisation de 225 logements-familles.

Plusieurs espaces industriels sont aussi à développer et l'exemple du service de garde en milieu de travail pourrait être repris tout en desservant plusieurs petites et moyennes entreprises du secteur et accommodant du même coup les résidents qui utilisent le train de banlieue.

- **SAINT LAMBERT**

Le taux de couverture des 0 - 4 ans est le plus faible à l'heure actuelle. La plus grande rareté de places explique que plusieurs familles utilisent les installations et les haltes-garderies de l'arrondissement du Vieux-Longueuil. Le territoire actuel est développé à 97 % et le bureau coordonnateur responsable a de la difficulté à recruter des responsables en milieu familial.

De nouveaux besoins s'y font sentir dans le Haut Saint-Lambert où s'installent plusieurs nouvelles familles de jeunes professionnels remplaçant le départ de résidents plus âgés.

- **BROSSARD**

Une politique familiale y est aussi en voie de réalisation, ce qui permet de mieux cerner l'importance de services adéquats pour les familles. Faute de développement intégré, il est difficile encore de planifier le développement immobilier en accord avec les services de garde et on déplore le manque de cohésion entre les futurs projets immobiliers et les besoins en services de garde.

Les demandes se font pourtant pressantes et la halte-garderie de la Maison de la Famille ne cesse de refuser quotidiennement un grand nombre d'enfants faute de places.

Les besoins apparaissent de façon prioritaire dans les secteurs où sont concentrées davantage les familles plus pauvres et immigrantes.

- **BOUCHERVILLE**

Le taux de couverture des installations de la ville de Boucherville est aussi l'un des plus faibles de l'agglomération. Une politique familiale municipale y est en élaboration et plusieurs souhaitent que cet exercice apportera une plus grande sensibilité des décideurs à la question des services de garde.

Plusieurs des plus récents développements ont ciblé la population des personnes âgées et les taux élevés de l'évaluation foncière ont encouragé des jeunes familles à s'établir davantage en périphérie de la municipalité. L'accroissement de 15% des populations 0-4 ans semble toutefois indiquer certains changements qui viendront influencer les besoins en services de garde.

L'objectif de cette recherche n'était évidemment pas de faire une analyse scientifique mais plutôt de tirer certaines tendances démographiques qui pourraient venir influencer les besoins en services de garde. À cet égard nous constatons que l'arrondissement de Saint-Hubert va connaître la plus importante croissance de logements résidentiels et

particulièrement dans le secteur de la future gare, secteur qui va devenir un pôle orienté vers le transport en commun.

Il est en effet prévu que plus de 37 % des nouveaux logements unifamiliaux et multifamiliaux du territoire seront construits dans l'arrondissement Saint-Hubert au cours des 4 prochaines années soit 4 373 logements et plus de 21 000 au cours des 20 prochaines années. Saint-Hubert regroupe actuellement 24,7 % des places en service de garde et il paraît donc clair que cette importante croissance de nouvelles familles prévue à Saint-Hubert devra être prise en compte.

## 5.2 L'ACCÈS À L'INFORMATION SUR LES SERVICES DE GARDE

**Nous avons constaté lors de rencontres avec les parents que le manque d'information par rapport aux disponibilités de place est aussi frustrant que le manque de places en soi.** Les parents ont en effet investi une partie importante de leur congé de maternité à s'inscrire sur des listes d'attentes d'installations mais aussi à tenter d'identifier les disponibilités en milieu familial et à obtenir certaines caractéristiques minimales du milieu (expérience de la responsable, âge des enfants, milieu fumeur, animaux, etc.).

Il ne faut jamais oublier que la politique gouvernementale en services de garde **s'adresse aux enfants** et il paraît légitime que les parents se préoccupent et aient accès à de l'information sur le service de garde ciblé. Sans liste centralisée, les parents sont donc laissés à eux-mêmes.

Bien qu'au cours de notre mandat nous ayons consulté quelques expériences de listes centralisées (coopérative de solidarité Enfance famille à Montréal et le regroupement des Centres de la petite enfance à Laval) nous nous sommes plus attardés au programme BILA avec le RCPM de la Montérégie puisqu'il est déjà en cours d'implantation sur le territoire. Il n'y a aucun doute dans notre esprit qu'une gestion centralisée des listes d'attente offre de nombreux avantages si la liste est vraiment centralisée :

- Facilité d'inscription pour les parents ;
- Une information plus juste sur les listes d'attente pour les parents et pour le ministère ;
- Une meilleure planification possible pour le développement de nouveaux services de garde ;
- Une gestion plus facile pour les services de garde.

Cependant BILA comme les autres projets de listes d'attente centralisées en sont encore à leurs balbutiements et beaucoup de préoccupations sont soulevées tant par les services de garde que par les parents.

On peut, entre autres, citer les appréhensions suivantes :

- L'absence d'obligation pour les services de garde de s'inscrire sur une liste centralisée ;
- Les coûts jugés trop importants pour certains services de garde ;
- L'absence pour le moment des garderies privées, de la majorité du milieu familial et de certains CPE ;
- La possibilité de confusion dans l'information pour les parents. Qui est sur la liste et qui ne l'est pas ?

- Le manque, toujours présent, d'informations qualitatives sur les services de garde particulièrement en milieu familial ;
- L'inquiétude par rapport aux questions de proximité. Va-t-on m'offrir un service de garde à distance raisonnable ?
- La crainte pour certains services de garde de perdre un lien de proximité avec leur clientèle famille ;
- Une inquiétude pour les garderies de se départir de leurs listes d'attente qui constituent souvent un actif de grande valeur pour l'institution financière lors de projets d'agrandissement. Cela sera particulièrement vrai lorsque l'offre s'approchera de la demande.

Le ministère a clairement manifesté son intérêt pour une gestion centralisée des listes et a laissé jusqu'à maintenant l'initiative aux acteurs sur le terrain de mettre sur pied des projets.

On a donc vu des initiatives de prise en charge de la gestion de l'attente naître dans différentes régions et, principalement mais pas uniquement, initiées par des regroupements régionaux des CPE. Le service offert varie de l'affichage des places à une gestion complète des listes.

## VI

## LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE GARDE ET L'ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION

### 6.1 LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE GARDE

Au niveau de l'agglomération de la CRÉ de Longueuil, nous évaluons pour les besoins du territoire jusqu'en 2012, la création de 5 300 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs.

Cette évaluation repose sur les critères de base suivant :

⇒ Listes d'attente actuelles épurées au 31 décembre 2007	6 809 enfants
⇒ Augmentation de la population des 0 – 4 ans entre 2008 et 2012 (0,8 %)	+ 55 enfants
⇒ Diminution du nombre de places requises par l'augmentation des temps partiels (15 % des enfants qui occupent une demi place)	- 510 enfants
⇒ Retrait de 15 % des « enfants à naître » sur les listes d'attente et qui ne requièrent donc pas une place immédiate	- 1 021 enfants
<b>Total</b>	<hr style="width: 25%; margin: 0 auto;"/> <b>5 333 places</b>

De façon à répartir la prévision de nouvelles places par ville et arrondissement, nous avons élaboré le tableau d'indicateurs de développement à la page suivante. Il n'est pas de notre prévision d'allouer un nombre exact de nouvelles places pour chaque ville et arrondissement mais nous proposons, à partir des données recueillies, un certain niveau de priorité :

## INDICATEURS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE PLACES ADDITIONNELLES

Ville / arrondissement	Taux de couverture			Naissance		Croissance 2001 2006 0-4 ans	Immigration 2001- 2006		Listes d'attente		% en attente *	Dév. domiciliaire 2008 2011	
	# places	0-4 ans	%	2006	sur 1 000		#	%	#	%		Unités	%
Vieux-Longueuil	4 077	6 190	65,9 %	2 376	10,4	- 7,1 %	5 395	42,2 %	3 004	44,1 %	73,7 %	3 300	28 %
Saint-Hubert	2 778	3 555	78,1 %			- 12 %	1 485	11,6 %	1 419	20,8 %	51 %	4 373	37,1 %
Greenfield Park	436	790	55,2 %			- 8,7 %	785	6,1 %	394	5,8 %	90,4 %	17	0,2 %
Boucherville	899	1 935	46,4 %	358	9,2	14,5 %	380	3 %	457	6,7 %	50,8 %	1 500	12,7 %
Brossard	1 801	3 170	56,8 %	665	9,3	11 %	3 745	29,3 %	876	12,9 %	48,6 %	2 100	17,8 %
Saint-Bruno-de- Montarville	563	1 205	46,7 %	182	7,5	- 2 %	255	2 %	312	4,6 %	55,4 %	480	4,2 %
Saint-Lambert	324	1 000	32,4 %	164	7,6	7,5 %	590	4,6 %	347	5,1 %	107 %	---	---
<b>Total</b>	<b>10 989</b>	<b>18 065</b>	<b>60,8 %</b>	<b>3 745</b>	<b>9,7</b>	<b>-2,4 %</b>	<b>12 780</b>	<b>100 %</b>	<b>6 809</b>	<b>100 %</b>	<b>62 %</b>	<b>11 770</b>	<b>100 %</b>

\* :Nombre d'enfants en attente sur le nombre de places en service de garde

Il est également important de se rappeler du pourcentage actuel de répartition des enfants 0 – 4 ans sur le territoire :

Vieux-Longueuil	6 410	35,5 %
Saint-Hubert	3 555	19,7 %
Greenfield Park	790	4,4 %
Brossard	3 170	17,5 %
Boucherville	1 935	10,7 %
Saint-Bruno-de-Montarville	1 205	6,7 %
Saint-Lambert	1 000	5,5 %
<b>Agglomération</b>	<b>18 065</b>	<b>100 %</b>

Tout en étant conscient, si on se fie aux listes d'attente même une fois épurées, que toutes les villes et arrondissements du territoire sont en manque de places subventionnées, les différents indicateurs du tableau nous permettent tout de même de dégager quatre villes ou arrondissements qui semblent prioritaires dans l'allocation de nouvelles places :

Les arrondissements du Vieux-Longueuil et Saint-Hubert, et les villes de Brossard et Boucherville

Même si le Vieux-Longueuil et Saint-Hubert ont un taux de couverture supérieur aux autres villes et arrondissements, il faut prendre en compte le fait que ces deux villes regroupent la majorité des installations en milieu de travail qui ne desservent en moyenne que 50 % de la clientèle résidente du territoire. On retrouve en effet près de 1 000 places dans les CPE en milieu de travail dans ces deux villes ce qui vient fausser les ratios actuels de couverture places/0 – 4 ans.

Les quatre villes et/ou arrondissement regroupent actuellement 85 % des enfants sur les listes d'attente et trois de ces villes accueillent le plus d'immigrants (83 % des nouveaux immigrants du territoire entre 2001 et 2006). De plus les taux de natalité dans les 4 villes pour l'année 2006 sont les plus élevés du territoire.

De plus, il faut également considérer le développement domiciliaire prévu entre 2008 et 2011 où près de 11 000 nouvelles unités unifamiliales et multifamiliales sont prévues dans les quatre villes et/ou arrondissements.

#### Saint-Lambert

L'évaluation est un peu plus compliquée considérant son taux de natalité très faible en 2006 et l'absence de potentiel de développement domiciliaire. Malgré ces faits, Saint-Lambert a connu un taux très élevé de sa population 0 – 4 ans entre 2001 et 2006, présente le taux de couverture en services de garde le plus faible du territoire (32,4 %) et

le ratio d'attente le plus élevé (107 %). Le peu de développement domiciliaire semble être compensé par le départ de personnes plus âgées qui libèrent leurs résidences au profit de familles plus jeunes avec enfants.

### L'arrondissement Greenfield Park

N'a pas eu de croissance de sa population 0 – 4 ans au cours des cinq (5) dernières années mais malgré cela est mal desservie en termes de services de garde.

Son taux de couverture est moyen avec 55 % mais son ratio d'attente est le deuxième plus élevé du territoire et Greenfield Park accueille également un nombre significatif de nouveaux immigrants.

Le niveau de priorité devrait être déterminé plus à titre de redressement d'une situation qu'à titre de potentiel de développement.

### Saint-Bruno-de-Montarville

Avec un taux de couverture faible et un taux de natalité en 2006 le plus faible du territoire, accueille peu de nouveaux immigrants, un faible ratio d'attente et un potentiel de développement moyen.

Même si le niveau de priorité actuel semble moins élevé à Saint-Bruno-de-Montarville, il faut néanmoins tenir compte du faible taux de couverture actuel et d'un développement domiciliaire qui prévoit 480 nouvelles unités unifamiliales au cours des prochaines années.

COMPTE TENU d'un manque important de places subventionnées sur l'ensemble du territoire ;

COMPTE TENU de « l'effet couloir » du territoire qui exerce une pression externe forte sur la demande de services ;

COMPTE TENU des prévisions du développement domiciliaire pour les jeunes familles ;

COMPTE TENU du niveau de l'immigration internationale ;

COMPTE TENU du faible taux de couverture actuel sur le territoire en regard des réels besoins ;

COMPTE TENU de l'importance des indicateurs de développement de places pour les arrondissements du Vieux-Longueuil et de Saint-Hubert de même que pour les villes de Brossard et Boucherville ;

COMPTE TENU de l'important redressement à faire pour répondre aux besoins ;

**NOUS RECOMMANDONS** le développement de 5 300 nouvelles places subventionnées pour le territoire de la CRÉ de Longueuil ;

**NOUS RECOMMANDONS** de prioriser, en terme de nombre de places, les arrondissements du Vieux-Longueuil et Saint-Hubert ainsi que les villes de Brossard et Boucherville tout en respectant les besoins clairement identifiés pour les municipalités de Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Lambert et l'arrondissement de Greenfield Park ;

**NOUS RECOMMANDONS** de prioriser le Vieux-Longueuil, Saint-Hubert, Brossard et Boucherville tout en respectant les besoins des autres municipalités et arrondissements ;

**NOUS RECOMMANDONS** de favoriser la création de places dans des services de garde qui seront en mesure d'offrir 11 heures d'ouverture et dans ceux qui favoriseront le développement de places poupons et de places à temps partiel ;

**NOUS RECOMMANDONS** la création d'installations en milieu de travail tout en prenant en compte du fait que 50 % de leurs places sont offertes à des résidents hors territoire. La moitié de ces places devraient donc être en sus des 5 300 places ;

**NOUS RECOMMANDONS** que les municipalités accordent une place plus importante à l'emplacement de services de garde lors de la planification de nouveaux projets domiciliaires ou industriels ;

**NOUS RECOMMANDONS** que le Ministère des Affaires municipales et des Régions et les organismes para-municipaux concernés soient saisis de cette problématique et de leurs responsabilités et qu'ils interviennent en tant que facilitateurs pour assurer que le déploiement des services de garde soit pris en compte dans les plans de développement des municipalités ;

**NOUS RECOMMANDONS** de reconnaître les haltes-garderies comme une des pistes de solutions dans la réflexion que fera le ministère sur les meilleures façons de répondre aux besoins des familles du territoire.

## 6.2 L'ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION

Comme on aura été en mesure de le constater dans les chapitres qui précèdent, les parents veulent être rassurés quant à l'accès à une information complète, tant sur les disponibilités de places sur le territoire ciblé que sur la description plus détaillée du service de garde.

De plus, d'ici à ce que l'offre en services de garde soit adéquate et se rapproche de la demande, les parents souhaitent évidemment une gestion centralisée de leur demande dans la mesure où les critères suivants sont respectés :

- Qu'on priorise la proximité de leur lieu de résidence ;
- Qu'on conserve le droit de faire des choix dans la sélection du service de garde ;
- Qu'on soit rassuré qu'il n'y ait pas de passe droit dans l'attribution des places ;
- Qu'on confirme que la liste d'attente couvre tous les services de garde du territoire ou sinon qu'on fournisse la liste des non-participants ;
- Qu'on prévoit dans la procédure un contact entre le parent et le service de garde proposé ;
- Qu'on prévoit dans la procédure un retour régulier aux parents pour les informer de l'avancement de la démarche.

Il est bien évident que plus on manque de places en services de garde plus l'accès à l'information sur les listes d'attente devient primordial. Comme nous l'avons déjà indiqué dans le document, nous avons trouvé, dans l'agglomération, des parents démunis et en désarroi devant le manque de places en services de garde et devant l'ampleur de la tâche pour obtenir de l'information sur les listes d'attente.

Il paraît bien évident que l'équilibre entre l'offre et la demande en places de services de garde ne sera pas résolu à court terme et il faudra donc porter une attention toute particulière à la gestion des listes d'attente et à la qualité de l'information fournie aux parents.

COMPTE TENU du manque de places en services de garde sur le territoire ;

COMPTE TENU de l'investissement en temps et énergie requis par les parents pour chercher une place ;

COMPTE TENU du manque de disponibilité d'information quant à d'éventuelles places disponibles ;

COMPTE TENU du droit minimum pour les parents d'avoir accès à une information juste et complète ;

COMPTE TENU du manque d'harmonisation dans les initiatives en cours ;

COMPTE TENU de l'importance d'élargir l'adhésion à tous les services de garde ;

COMPTE TENU de la valeur et de l'importance des listes d'attente en termes de lien privilégié de chacun des services de garde avec son milieu

COMPTE TENU de l'importance d'une gestion collective et participative des listes d'attente ;

COMPTE TENU de l'importance du lien de proximité à conserver entre le parent et le service de garde ;

**NOUS RECOMMANDONS** de poursuivre les initiatives pour mettre en place une gestion centralisée des listes d'attente par territoire ;

**NOUS RECOMMANDONS** que le ministère laisse cette initiative aux organismes non gouvernementaux mais établisse les balises de cette gestion de façon à tirer avantage des forces et faiblesses des expériences en cours et à favoriser une approche nationale.

Il y aurait peut-être lieu d'encourager la création « d'entreprises d'économie sociale » qui seraient plus détachées d'une association ou d'un regroupement en particulier mais qui pourraient au contraire être plus inclusives de tous les représentants des différents services de garde ;

**NOUS RECOMMANDONS** que le ministère mette en place des mesures pour encourager l'ensemble des services de garde à joindre la liste centralisée.

Une façon de promouvoir l'adhésion serait d'assumer le coût de la première année pour laisser ensuite les services de garde assumer leurs propres frais ;

**NOUS RECOMMANDONS** de conserver l'appropriation de leur liste d'attente par chaque service de garde à l'intérieur d'une gestion centralisée.

## VII

## RECUEIL DES RECOMMANDATIONS

## • L'OFFRE DE SERVICE AUX DIFFÉRENTS GROUPES D'ÂGE

COMPTE TENU que les réponses aux questionnaires administrés et en particulier les échanges menés avec les parents et les responsables des services de garde ont démontré l'importance de mieux adapter l'offre de service aux besoins des parents, particulièrement en ce qui concerne les services de pouponnière pour les 0 - 18 mois ;

COMPTE TENU de l'arrivée plus tardive des poupons (9 – 14 mois) dans les installations et de l'impact financier négatif sur les installations (subvention poupons pendant moins longtemps) ;

COMPTE TENU que l'écart actuel de 14 points de pourcentage entre l'effectif réel des 0 - 18 mois dans la population des 0 - 4 ans (30,9 %) et leur présence effective dans les services de garde (17,1 %), devrait être réduit de façon significative ;

COMPTE TENU que cette sous représentation est surtout manifeste dans les installations (12,3%) et à un degré moindre dans le milieu familial (23,4 %) ;

COMPTE TENU de l'abandon récent par certaines installations de leur service de pouponnière pour des raisons liées à la rigidité actuelle du mode de financement et aux frais reliés à une gestion plus exigeante ;

COMPTE TENU de l'intérêt à trouver des alternatives aux coûts dispendieux de réaménagement des locaux ;

1. **NOUS RECOMMANDONS** que des efforts soient consentis pour mieux supporter financièrement dans les installations, le déploiement des services aux groupes des 0 - 18 mois, dont les pouponnières, cela dans l'ensemble du territoire et de façon particulière dans les arrondissements de Saint-Hubert et Greenfield Park et dans les villes de Saint-Bruno-de-Montarville et Boucherville ;
2. **NOUS RECOMMANDONS** de réévaluer la structure actuelle des groupes d'âge de façon à permettre une intégration plus facile des jeunes poupons avec par exemple de nouveaux ratios d'encadrement. Une modalité de cette refonte pourrait être : 0 - 15 mois (ratio 1/5) ; 15-24 mois (ratio 1/6) ; 24-36 mois (ratio 1/8) ; 4 ans (ratio 1/10) ;

La nouvelle catégorie de trottineurs (15 – 24 mois) conserverait la même subvention que les poupons même s'ils n'occupaient plus la pouponnière. La nouvelle mesure aurait le double effet de libérer des places en pouponnière et d'offrir un plus grand accès aux 15 – 24 mois qui sont les négligés du système ;

Nous recommandons par ailleurs à la CRÉ de Longueuil de proposer la mise sur pied d'un projet pilote qui validerait le fonctionnement et l'impact de cette nouvelle approche dans l'agglomération de Longueuil.

3. **NOUS RECOMMANDONS** que soit évaluée la possibilité d'étendre dans le milieu familial à 24 mois la couverture financière octroyée actuellement aux installations de poupons de 0 - 18 mois.

- **L'OFFRE DE SERVICE À TEMPS PARTIEL**

COMPTE TENU de la diversité des besoins des enfants et des familles et des revendications maintes fois exprimées de vouloir plus de souplesse dans l'offre des services de garde ;

COMPTE TENU des nombreuses contradictions qui surgissent entre les besoins réels des familles et leur négation trop fréquente au nom des impératifs de gestion ;

COMPTE TENU de la pression mise sur les parents, à cause du système actuel, pour camoufler leurs besoins réels de temps partiel en exprimant des besoins de temps plein ;

COMPTE TENU de l'importance d'une vision globale qui intègre mieux les différents services de garde dans leur complémentarité ;

Enfin des transformations inhérentes au marché du travail et de l'importance d'adapter les services offerts aux familles pour une meilleure conciliation travail-famille ;

4. **NOUS RECOMMANDONS** que le ministère reconnaisse l'importance et la nécessité du temps partiel pour les familles et ce dans l'intérêt des parents et des enfants ;
5. **NOUS RECOMMANDONS** que l'on intègre plus de souplesse dans l'offre des services de garde qui s'oriente actuellement pour desservir presque exclusivement (89,9 %) des enfants à temps plein ;
6. **NOUS RECOMMANDONS** que chaque service de garde soit tenu d'offrir un minimum de places à temps partiel (10 à 15 %) pour mieux accommoder la diversité des demandes du territoire, en ajoutant les ressources nécessaires et en enlevant les contraintes qui font que les installations soient pénalisées dans la gestion plus complexe à temps partiel ;
7. **NOUS RECOMMANDONS** lors de la libération d'une place à temps partiel, qu'un délai de dix (10) jours (si nécessaire) subventionnés soit accordé pour combler la place et que ces journées libres ne soient pas prises en compte dans les ratios d'occupation ;
8. **NOUS RECOMMANDONS** de reconnaître et financer ceux qui ont la volonté nécessaire de développer la capacité d'innovation qu'a pu atteindre, par exemple, le CPE Pierrot la lune en initiant un service de halte (Polichinelle) adapté aux besoins de son milieu ;
9. **NOUS RECOMMANDONS** une pleine et entière reconnaissance de la pertinence des haltes-garderies communautaires, dans leur complémentarité avec les autres services de garde, dans leur mission spécifique d'accompagnement des familles en situation de vulnérabilité, et enfin et surtout dans leur besoin de sortir d'un financement insuffisant et trop précaire ;
10. **NOUS RECOMMANDONS** enfin qu'une gestion centralisée des places à contribution réduite puisse faciliter le recrutement et la disponibilité de familles et d'enfants à temps partiel.

- **LES HORAIRES D'OUVERTURE DES SERVICES DE GARDE**

COMPTE TENU de l'importance d'offrir aux familles une disponibilité relativement homogène dans les services de garde ;

COMPTE TENU des nombreuses contraintes d'horaire vécues par les parents particulièrement avec le milieu familial ;

COMPTE TENU de la diversité actuelle des heures d'ouverture offertes dans le territoire ;

COMPTE TENU de la situation géographique particulière de l'agglomération de Longueuil et des nombreuses contraintes qui y sont associées à la mobilité et au transport (la traversée des ponts) ;

COMPTE TENU par ailleurs du danger exprimé de déresponsabiliser les parents par des heures d'ouvertures indues ;

11. **NOUS RECOMMANDONS** une plus grande homogénéité dans les heures d'ouverture des services de garde en fixant à 11 heures le seuil minimum assuré (actuellement 72,8 % des installations atteignent ce minimum) ;

Bien que nous reconnaissons que le milieu familial peut difficilement supporter un horaire aussi long et que cela crée en quelque sorte les limites de ce service auprès d'un certain nombre de familles du territoire,

12. **NOUS RECOMMANDONS** que les bureaux coordonnateurs encouragent les nouvelles RSG à offrir 11 heures d'ouverture et à adapter leur horaire aux besoins de la clientèle.

13. **NOUS RECOMMANDONS** qu'une enquête soit initiée dans l'agglomération de Longueuil sur les moyens d'innover dans la réponse aux demandes d'horaires atypiques et sur les besoins de financement d'une telle approche.

- **L'INTÉGRATION DES ENFANTS AVEC BESOINS PARTICULIERS**

COMPTE-TENU de la mission première des services de garde de répondre aux besoins du développement des tout jeunes enfants en les préparant adéquatement à leur intégration en milieu scolaire ;

COMPTE TENU de l'importance de reconnaître le développement inégal des territoires et des familles en matière de bien-être matériel et de ressources ;

COMPTE TENU de l'importance que les services de garde jouent pleinement leur rôle d'intégration des enfants handicapés de leur territoire ;

COMPTE TENU de l'importance de bien arrimer les services de garde avec les autres réseaux d'intervenants pour mieux répondre aux besoins des familles ;

14. **NOUS RECOMMANDONS** de favoriser un accroissement des maillages avec les Centres de services sociaux et de santé (CSSS). Actuellement seulement 48 % des CPE se sont engagés dans des protocoles avec leur CSSS pour répondre aux demandes d'enfants avec des besoins particuliers ;

15. **NOUS RECOMMANDONS** que ces ententes et protocoles pour lesquels le financement est disponible au Ministère de la famille soient accentués avec les services de garde en milieu familial et les garderies privées qui en démontrent

l'intérêt et les capacités. Il y aurait également lieu d'évaluer ce qui freine actuellement le développement de ces ententes;

16. **NOUS RECOMMANDONS** que parallèlement à l'ajout de places dans le réseau, les différents ministères se préoccupent de l'ajout nécessaire de ressources professionnelles pour compléter le diagnostic et le suivi des enfants à besoins particuliers ;
17. **NOUS RECOMMANDONS** plus de fluidité et de communication entre les intervenants des différents ministères (principalement ceux de la Famille, de la Santé et de l'Éducation) qui interviennent en appui aux différents services de garde.

#### • LE DÉFI D'INTÉGRATION DES POPULATIONS IMMIGRANTE

COMPTE TENU de l'importance croissante de l'immigration dans l'agglomération de Longueuil et de sa contribution déterminante à l'évolution de tous les milieux ;

COMPTE TENU de la nécessité de bien intégrer ces populations immigrantes et du rôle déterminant des services de garde dans la qualité de cette insertion à la société d'accueil ;

COMTE TENU des succès réalisés dans la qualité de l'intégration des enfants immigrants mais de leur plus faible représentation dans les services de garde ;

18. **NOUS RECOMMANDONS** la continuation de l'action en faveur d'une plus grande insertion des populations immigrantes en l'accentuant sensiblement dans tous les territoires mais en particulier en leur offrant d'avantage de places dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil;

Il ne s'agit pas de prioriser les places existantes mais plutôt de s'assurer dans l'allocation des nouvelles places, d'en accorder suffisamment dans les villes susceptibles d'accueillir les nouveaux immigrants ;

19. **NOUS RECOMMANDONS** lorsque la disponibilité de places le permettra, qu'un effort de promotion et de communication soit fait auprès des communautés culturelles sur les avantages que procurent les services de garde au niveau de l'intégration culturelle et linguistique des jeunes enfants.

#### • LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE GARDE

COMPTE TENU d'un manque important de places subventionnées sur l'ensemble du territoire ;

COMPTE TENU de « l'effet couloir » du territoire qui exerce une pression externe forte sur la demande de services ;

COMPTE TENU des prévisions du développement domiciliaire pour les jeunes familles ;

COMPTE TENU du niveau de l'immigration internationale ;

COMPTE TENU du faible taux de couverture actuel sur le territoire en regard des réels besoins ;

COMPTE TENU de l'importance des indicateurs de développement de places pour les arrondissements du Vieux-Longueuil et de Saint-Hubert de même que pour les villes de Brossard et Boucherville;

COMPTE TENU de l'important redressement à faire pour répondre aux besoins ;

20. **NOUS RECOMMANDONS** le développement de 5 300 nouvelles places subventionnées pour le territoire de la CRÉ de Longueuil ;
21. **NOUS RECOMMANDONS** de distribuer des nouvelles places à chacune des villes et arrondissements ;
22. **NOUS RECOMMANDONS** de prioriser, en terme de nombre de places, les arrondissements du Vieux-Longueuil et Saint-Hubert ainsi que les villes de Brossard et Boucherville, tout en respectant les besoins clairement identifiés pour les municipalités de Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Lambert et l'arrondissement de Greenfield Park ;
23. **NOUS RECOMMANDONS** de favoriser la création de places dans des services de garde qui seront en mesure d'offrir 11 heures d'ouverture et dans ceux qui favoriseront le développement de places poupons et de places à temps partiel ;
24. **NOUS RECOMMANDONS** la création d'installations en milieu de travail tout en prenant en compte du fait que 50 % de leurs places sont offertes à des résidents hors territoire. La moitié de ces places devraient donc être en sus des 5 300 places ;
25. **NOUS RECOMMANDONS** que les municipalités accordent une place plus importante à l'emplacement de services de garde lors de la planification de nouveaux projets domiciliaires ou industriels ;
26. **NOUS RECOMMANDONS** que le Ministère des Affaires municipales et des Régions et les organismes para-municipaux concernés soient saisis de cette problématique et de leurs responsabilités et qu'ils interviennent en tant que facilitateurs pour assurer que le déploiement des services de garde soit pris en compte dans les plans de développement des municipalités ;
27. **NOUS RECOMMANDONS** de reconnaître les haltes-garderies comme une des pistes de solutions dans la réflexion que fera le ministère sur les meilleures façons de répondre aux besoins des familles du territoire.

#### • **L'ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION**

COMPTE TENU du manque de places en services de garde sur le territoire ;

COMPTE TENU de l'investissement en temps et énergie requis par les parents pour chercher une place ;

COMPTE TENU du manque de disponibilité d'information quant à d'éventuelles places disponibles ;

COMPTE TENU du droit minimum pour les parents d'avoir accès à une information juste et complète ;

COMPTE TENU du manque d'harmonisation dans les initiatives en cours ;

COMPTE TENU de l'importance d'élargir l'adhésion à tous les services de garde ;

COMPTE TENU de la valeur et de l'importance des listes d'attente en termes de lien privilégié de chacun des services de garde avec son milieu

COMPTE TENU de l'importance d'une gestion collective et participative des listes d'attente ;

COMPTE TENU de l'importance du lien de proximité à conserver entre le parent et le service de garde ;

**28. NOUS RECOMMANDONS** de poursuivre les initiatives pour mettre en place une gestion centralisée des listes d'attente par territoire ;

**29. NOUS RECOMMANDONS** que le ministère laisse cette initiative aux organismes non gouvernementaux mais établisse les balises de cette gestion de façon à tirer avantage des forces et faiblesses des expériences en cours et à favoriser une approche nationale.

Il y aurait peut-être lieu d'encourager la création « d'entreprises d'économie sociale » qui seraient plus détachées d'une association ou d'un regroupement en particulier mais qui pourraient au contraire être plus inclusives de tous les représentants des différents services de garde ;

**30. NOUS RECOMMANDONS** que le ministère mette en place des mesures pour encourager l'ensemble des services de garde à joindre la liste centralisée.

Une façon de promouvoir l'adhésion serait d'assumer le coût de la première année pour laisser ensuite les services de garde assumer leurs propres frais ;

**31. NOUS RECOMMANDONS** de conserver l'appropriation de leur liste d'attente par chaque service de garde à l'intérieur d'une gestion centralisée.

## **ANNEXES**

**ANNEXE I****LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DE TRAVAIL****(Comité de suivi)**

<b>NOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>ORGANISMES REPRÉSENTÉS</b>
Isabelle Arnaud	Directrice au soutien à la famille, La Croisée de Longueuil	Haltes-garderies
Gabriel Bichara	Propriétaire garderie privée	Association des garderies privées du Québec
Guylaine Boisvert	Directrice générale La Ruche Magique	Bureaux coordonnateurs
Naïma Boumedine	Directrice générale CPE Pierrot la Lune	Centres de la Petite Enfance
Noël André Delisle	Agent de planification et de programmation	Direction de la Santé Publique
Marie-Claude Desaulniers	Conseillère en développement et concertation	CRÉ de Longueuil
Liette Dion	Conseillère en développement et concertation	Ministère de la Famille et des Aînés
Maryse Drouin	Directrice générale CDC de Longueuil	Corporation de développement communautaire
Sonia Godbout	Directrice générale CLD de Longueuil	Centre local de développement de Longueuil
Claudette Pitre-Robin	Directrice générale RCPEM	Regroupement des Centres de la Petite Enfance de la Montérégie

**ANNEXE II****LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES**

Samir Alahmad	Vice-président, Association des garderies privées du Québec
Marie Bélanger	Directrice générale, Association des garderies privées du Québec
France Bertrand	Coordonnatrice, CPE Les Copains D'abord
Guylaine Boisvert	Coordonnatrice, Bureau coordonnateur Boucherville
Sylvain Boisvert	Chef de l'administration des programmes enfance CSSS Samuel-de-champlain
Naïma Boumedine	Directrice, CPE Pierrot la Lune
Hélène Dumais	Organisatrice communautaire, CSSS Pierre Boucher
Annie Duthoy	Organisatrice communautaire, CSSS Champlain
France Gendron	Coordonnatrice CPE Les Joyeux Calinours
Sylvie Lavallée	Psycho éducatrice, Programme Petite Enfance CSSS Pierre Boucher
Josée Lebel	Responsable volet familial, bureau coordonnateur Saint-Hubert
Jeannine Leduc	Directrice clinico administrative, CSSS Pierre Boucher
Sylvain Marcille	Directeur général, Bureau coordonnateur Longueuil
Thien Trinh Nguyen	Psycho éducatrice, Programme Petite Enfance CSSS Pierre Boucher
Lise Ouellet	Organisatrice communautaire, CSSS Champlain
Nathalie Quintin	Responsable, Bureau d'inscription à la liste d'attente (BILA)
Jean-Marc Ricard	Conseiller cadre au partenariat Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI)
Flor Rios	Directrice générale, Bureau coordonnateur Brossard
Serge Tousignant	Conseiller à l'intervention collective OPHQ
Josée Trahan	Chef d'administration de programmes Petite Enfance CSSS Pierre Boucher
Ghislaine Williams	Directrice générale, Bureau coordonnateur Longueuil

## ANNEXE III

### LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS

- AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX LOCAUX DE SERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX MONTÉRÉGIE, Le portrait de santé , CSSS Pierre-Boucher, Mai 2005
- AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX LOCAUX DE SERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX MONTÉRÉGIE, Le défi de la responsabilité populationnelle, CSSS Pierre-Boucher, Champlain, Richelieu-Yamaska, 2005
- AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE, Analyses des besoins des familles et solutions qu'elles proposent, Février 2007, 12p.;
- BUREAU D'INSCRIPTION SUR UNE LISTE D'ATTENTE CENTRALISÉE (BILA), Bilans des inscriptions Saint-Hyacinthe, Saint-Jean – sur - Richelieu, Roussillon, Décembre 2007-Février 2008;
- COOPÉRATIVE ENFANCE FAMILLE, Document de présentation, Janvier 2008,
- CRÉ DE LONGUEUIL, Ensemble pour développer, Profil socio-économique de l'agglomération de Longueuil 2007, 57p.;
- DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, Analyse des besoins des familles et des solutions qu'elles proposent
- EMPLOI-QUÉBEC, Portrait du marché du travail – Ville de Longueuil, Février 2004;
- FONDATION DU GRAND MONTRÉAL, Bilan de santé de la région métropolitaine de Montréal, Signes vitaux du Grand Montréal 2007;
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Bulletin statistique régional – CRÉ de Longueuil, Vol 1 Numéro 1, 4<sup>ème</sup> trimestre 2007;
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Bulletin statistique régional – Montérégie, Vol. 4 Numéro 1, 2<sup>ème</sup> trimestre 2007;
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs, Grandir en qualité, 2003;
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Naissances, décès et accroissement nature, MRC et territoire équivalent de la Montérégie, 2002-2006
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Naissances, décès et accroissement naturel, territoires de CRÉ de la Montérégie, 1996-2006;
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Nombre d'entrants et de sortants, territoires de CRÉ de la Montérégie, 2005-2006;
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Perspectives démographiques selon le groupe d'âge, territoires de CRÉ de la Montérégie, 2001-2026, Édition 2003;
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Population et composantes démographiques quinquennales projetées, territoires de la CRÉ de la Montérégie, 2001-2026, Édition 2003;

- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Rapport d'enquête sur les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2004;
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Taux d'activité des parents et des femmes chefs de famille, 2006
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Le bilan démographique du Québec – Chantal Girard, édition 2007
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE (INSP), Portrait de la santé du Québec et de ses régions, 2006;
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, Indices de défavorisation par écoles- 2006-2007
- MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES, Des valeurs partagées, des intérêts communs, Pour assurer la pleine participation des communautés culturelles au développement du Québec, Plan d'action de l'Agglomération de Longueuil, novembre 2005
- MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES, Présence au Québec en 2006 des immigrants admis de 1995 à 2004, Avril 2006;
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS, CRÉ de Longueuil, Données statistiques, février 2008;
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS, Situation des Centres de la petite enfance et des garderies au Québec en 2005, Analyse des rapports d'activités 2004-2005;
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS, SAINT-PIERRE, M.H.,MOISAN, M.,Rapport d'évaluation de l'entente cadre et des protocoles CLSC-CPE, 2008;
- OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC, La participation sociale des personnes handicapées au Québec : les activités éducatives pour la petite enfance, février 2008;
- OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC, Sondage sur la situation des enfants handicapés ou ayant des besoins particuliers intégrés en services de garde, Section portrait de la Montérégie, 2005
- RAPPORT D'ENQUÊTE SUR LES SERVICES EXISTANTS OFFERTS PAR LES SERVICES DE GARDE RÉGIS ET LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES POUR LES ENFANTS 0 - 4 ANS ET LEUR FAMILLE DE LA MONTÉRÉGIE, CRÉ de Longueuil février 2007,
- RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES HALTES-GARDERIES
- SITUATION DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE ET DES GARDERIES AU QUÉBEC EN 2004, PRODUIT EN JANVIER 2006
- STATISTIQUE CANADA, Recensement 1996-2001-2006, Profil des communautés;
- TOUGAS,J., La restructuration des services éducatifs et de garde à l'enfance au Québec : les cinq premières années, mars 2002, 83p.
- VILLE DE LONGUEUIL, La politique familiale de la Ville de Longueuil, 2006, 34p.;

## ANNEXE IV

## LISTE DES GROUPES DE DISCUSSION

(Focus Group)

#	DATE	HEURE	ENDROIT	ADRESSE
1	12 février	13h30	Boucherville	<b><u>Bibliothèque Montarville-Boucher-DeLaBruère</u></b> Salle Robert Lionel 501, chemin du Lac
2	13 février	9h00	Brossard	<b>Centre communautaire Georges-Henri Brossard</b> Salle 101 3205, boul. Rome
3	15 février	9h00	Saint-Bruno de Montarville-de-Montarville	<b>Hôtel de ville</b> Salle du conseil 1585, rue Montarville
4	18 février	9h00	Saint-Lambert	<b>Hôtel de ville</b> Salle des comités 55, avenue Argyle
5	21 février	9h00	Longueuil	<b>Hôtel de ville</b> 4250, chemin de la Savane Salle E-252
6	22 février	9h00	Longueuil	<b>Hôtel de ville</b> 4250, chemin de la Savane Salle E-252
7	20 février	18h00	À l'intention des parents seulement	<b>Bibliothèque Georges-Dor</b> 2760 Chemin De Chambly, Longueuil
8	29 février	9h00	Longueuil	<b>Hôtel de ville</b> 4250, chemin de la Savane Salle E-252

## ANNEXE V

## LA DÉMARCHE

## LA DÉMARCHE

